

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



United Nations
Peacebuilding

DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Longueur : 12 pages maximum (plus page de couverture et annexes)

Pays : TOGO	
TITRE DU PROJET : Promotion de la participation des jeunes dans la prévention des conflits et le renforcement de la cohésion sociale pour une paix durable au Togo	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :00125134	
Modalité de financement du PBF : <input checked="" type="checkbox"/> IRF <input type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires): <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : PNUD, UNICEF, UNFPA (ONU)	
Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) : En partenariat avec : le Ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat et de la Jeunesse, le Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN), le ministère de l'Administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales, le Ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation, le Ministère de la Planification du Développement et de la Coopération, le Conseil national de la jeunesse.	
Date approximative de démarrage du projet¹: 11 décembre 2020 Durée du projet en mois : ² 18 mois + 6 mois = 24 mois avec la nouvelle date de fin de projet le 11 décembre 2022	
Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Régions Maritime (Lomé, Yoto, Vo et Avé), Centrale (Tchaoudjo, Sotouboua et Tchamba) et Savanes (Kpendjal, Oti, Oti sud et Tone)	
Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF : <input type="checkbox"/> Initiative de promotion de l'égalité des sexes <input type="checkbox"/> Initiative de promotion des jeunes <input type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix) <input type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional	

¹ Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.

² La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :

PNUD: \$ 910,000

UNICEF: \$ 870,000

UNFPA: \$ 620,000

Total PBF : \$ 2,400,000

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :**PBF 1^{ère} tranche (_50%):**

PNUD: \$455,000

UNICEF: \$ 435,000

UNFPA: \$310,000

PBF 2^{ème} tranche* (_50%):

PNUD: \$455,000

UNICEF: \$ 435,000

UNFPA: \$310,000

Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant :

L'objectif global du projet est de contribuer au renforcement de la participation des jeunes hommes et femmes à la gouvernance publique en vue de favoriser leur engagement effectif dans le processus de consolidation de la paix au Togo. Le projet vise (i) le renforcement des structures de prise de décision communautaires et de dialogue au niveau local, l'intégration de la participation des groupes de jeunes comme un élément essentiel de la cohésion sociale ; (ii) le renforcement des jeunes bénéficiaires du programme pour qu'ils deviennent des agents catalyseurs de la paix et de la cohésion sociale grâce à des initiatives sociales et civiques.

Résumer le mécanisme de consultation adopté pour formuler le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris (i) via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant, et (ii) avec les communautés cibles et la société civile.

Le projet a été formulé suivant un processus participatif sur la base de consultations bilatérales approfondies avec les institutions de la République et les structures gouvernementales : Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN), le Ministère du Développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes (MDBJJE) qui en est l'institution d'ancrage, le Ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation (MASPFA), le Conseil National de la Jeunesse (CNJ). Les Organisations non-gouvernementales notamment celles dirigées par des jeunes et celles travaillant sur les thématiques relatives aux droits des femmes: Aide et Action International Afrique (AEIA), ACDIEF, Réseau AfriYAN Togo, Collectif des Association contre l'Impunité au Togo (CACIT), Groupe de réflexion et d'action femme, Démocratie et Développement (GF2D), Collectif Together for Change (T4C), Parlementaire sans frontière (PSF), CRS, Programme d'appui à la Femme et à l'Enfance Déshéritée (PAFED), WANEP, Clubs des jeunes pour la paix, Réseau Ouest Africain des Jeunes Femmes Leaders (ROAJELF)-Section du Togo, Réseau International des Jeunes Leaders Francophones (RIJLF), Association Fille Debout-Togo (AFD-Togo), Association Internationale des Femmes et Jeunes Leaders (AIFJL), OJEDD, Alafia Jeune, Youth Panel Lomé, Youth Awake.

Les consultations ont bénéficié aussi des informations des partenaires au développement qui travaillent sur les thématiques de jeunesse, consolidation de la paix, et le développement.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes³ : Score 2
Spécifiez le pourcentage (30%~~34%~~) et le montant (\$) du budget : 720,000 812,178 USD alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes :

Degré de risque du projet⁴ : 0

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁵) : (2.3) Prévention et gestion des conflits

Le cas échéant, le résultat de l'UNDAF auquel le projet contribue : **Produit 4.6** (Les capacités des acteurs nationaux et locaux (institutions publiques, organisations de la société civile, acteurs du dialogue social, médias, leaders d'opinion, jeunes et femmes) sont renforcées pour la prévention et la gestion des conflits) / **Effet 4/ Axe stratégique 4** : Institution efficace, gouvernance et cohésion sociale

Le cas échéant, **Objectif de Développement Durable** auquel le projet contribue : ODD 16.1

Le cas échéant, **Objectif National Stratégique** auquel le projet contribue : les effets 3 et 5 du Plan National de Développement (Effet 3 : les populations, en particulier les jeunes et les femmes ont accès à un emploi productif, décent et durable ; Effet 5 : l'équité et l'égalité du genre sont renforcées)

Type de demande :

Nouveau projet

Révision de projet

Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :

Extension de la durée : Durée additionnelle du projet en mois : **six (6) mois (du 11 juin 2022 au 11 décembre 2022)**

Changement de résultat / sujet :

Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :

Budget PBF supplémentaire : Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :

USD XXXXX

Brève justification de la révision :

Etat de mise en œuvre du projet

Le projet « Promotion de la participation des jeunes dans la prévention des conflits et le renforcement de la cohésion sociale pour une paix durable au Togo », d'une durée initiale de 18 mois, a officiellement démarré en décembre 2020 et devrait être clôturé en juin 2022.

³ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁴ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁵ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

En fin mars 2022, le taux d'exécution financier du projet par rapport au budget total est de 45% et dont les principales réalisations sont les suivantes :

- Une enquête de base sur les aspirations et motivations des jeunes sur leur participation à la consolidation de la paix est réalisée
- Une cartographie des clubs et associations des jeunes et jeunes filles est effectuée
- Une charte de confiance intergénérationnelle (CCI) est élaborée et signée entre les autorités administratives locales et les leaders des jeunes hommes et femmes dans 11 préfectures pour une meilleure participation de ces derniers à la prise de décisions et à la promotion de la cohésion sociale
- 10 plateformes d'échanges ont été mises en place et sont opérationnelles dans 10 communes des préfectures de Tchaoudjo, Tchamba, Yoto et de Vo
- 55 journalistes des médias privés et publics (dont 25 femmes) ont été formés sur le journalisme sensible au genre et aux conflits, la gestion des rumeurs et le journalisme de paix.
- Des activités culturelles et citoyennes dotées de prix ont été organisées et ont permis aux jeunes de renforcer le vivre ensemble dans 20 communes des régions savanes et Centrale
- 190 catalyseurs et 98 leaders religieux et communautaires ont été renforcés (en gestion pacifique des conflits, en plaidoyer, etc.) et mènent des actions de sensibilisation dans leurs communautés
- 12 jeunes femmes leaders de la préfecture de l'Avé ont été formées sur la promotion de la paix et sur les VBG, et sont actuellement engagées comme des ambassadrices genre et paix dans leurs localités
- 08 coopératives et groupements de jeunes (100 jeunes femmes et 60 jeunes hommes) ont été formés et ont bénéficié de matériels et kits de production pour améliorer leurs capacités et qualité de production
- 70 jeunes filles et hommes ont été formés sur l'entrepreneuriat et les AGR parmi lesquels les initiatives de 14 jeunes filles et de 06 jeunes garçons ont bénéficié d'un fond de roulement/démarrage
- 160 jeunes membres d'associations ont été renforcées sur l'engagement civique et les techniques de sensibilisation pour la lutte contre la consommation des stupéfiants, la drogue, le tabac et l'alcool
- Un espace de dialogue citoyen (avec terrain de foot, de basket, espace vert, wifi zone, etc.) a été aménagé sur le site de la maison des jeunes de Dapaong pour consolider la cohésion sociale entre les jeunes de la commune.
- 4 campagnes digitales et 12 rencontres d'échanges inter jeunes sur la paix et la sécurité communautaire ont permis à 64 966 personnes en ligne (70% de jeunes 28% de personnes de sexe féminin) d'échanger autour des situations conflictuelles dans leurs communautés et de proposer des pistes de solutions.
- 07 radios communautaires et une presse écrite sont appuyés en équipements et ont démarré la diffusion des spots et messages de paix.

Contraintes/difficultés et ajustements proposés

La première réunion du comité de pilotage du projet s'est tenue le 02 avril 2021 et avait essentiellement pour objectif de valider le plan de travail et le budget 2021 dudit projet. Lors de cette réunion, des orientations et recommandations avaient été formulées par les autorités et procèdent globalement d'une volonté d'aligner l'ensemble des projets et programmes des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) à la feuille de route gouvernementale 2020-2025 récemment adoptée. Ceci a conduit à une révision du document projet qui a été validé et approuvé par toutes les parties prenantes en aout 2021.

Outre le temps pris pour la révision du document projet, les mesures édictées par le gouvernement (interdiction des regroupements de plus de 15 personnes par exemple) suite à la recrudescence entre temps du nombre de cas positifs au Covid-19, ont eu un impact (retard) dans la réalisation de certaines activités du projet.

Pour ces raisons, les équipes techniques des agences récipiendaires du projet au cours de leur réunion tenue le 24 mars dernier et en coordination avec les partenaires de mise en œuvre, proposent une extension sans coût de six (06) mois afin de permettre la mise en œuvre des activités déjà en cours et celles non encore exécutées.

Cette période permettra également de procéder au suivi desdites activités dont les résultats ne peuvent être évaluées qu'après un certain temps et d'assurer une véritable appropriation des acquis du projet par les bénéficiaires.

A noter que cette extension sans coût a nécessité cependant des réaménagements de certaines lignes de dépenses. Ainsi on note une variation de +1% au niveau du résultat1, une variation d'environ -10% au niveau du résultat2 et une variation de +8,8% au niveau des coûts opérationnels et suivi-évaluation.

Au titre des activités résiduelles on note :

- Mise en place des espaces/ ateliers de coworking au profit des jeunes et femmes artisans en situation de vulnérabilité ;
- Subvention des microprojets connecteurs ;
- Accompagnement des clubs de leadership, des jeunes et adolescents pairs éducateurs sur des activités de sensibilisation et des initiatives de prévention des conflits et de promotion de la tolérance et du vivre ensemble ;
- Appui à la mise en œuvre des plans de travail des Jeunes et adolescents pairs éducateurs formés sur les causeries éducatives avec leurs pairs sur la prévention et la gestion des conflits ;
- Développement avec les jeunes des initiatives sociales et citoyennes en vue de la promotion de la tolérance et de paix dans les collectivités
- Appui au développement du leadership et de l'innovation d'une cohorte de 20 jeunes en vue d'une meilleure appropriation du concept

- de paix et de cohésion sociale ;
- Edition et vulgarisation du magazine « jeunes et paix » dans les établissements scolaires de la zone du projet ;
 - Organisation de compétitions culturelles dans la région maritime
 - Evaluation finale indépendante.

NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.

SIGNATURES DU PROJET :

<p>AGENCE RECIPIENDAIRE⁶</p> <p><i>Nom du représentant :</i> Aliou Mamadou DIA</p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Nom de l'agence :</i> PNUD</p> <p><i>Date et visa :</i> 26 AVR 2022</p>	<p>Représentant du gouvernement national</p> <p><i>Nom :</i> Myriam DOSSOU-D'Almeida</p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Titre :</i> Ministre du développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes</p> <p><i>Date et visa :</i> 11 MAI 2022</p> <p><i>Nom :</i> Ablamba Ahoéfavi JOHNSON</p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Titre :</i> Ministre de la Jeunesse, de la Culture et de la République</p> <p><i>Date et visa :</i></p>
<p>AGENCE RECIPIENDAIRE⁷</p> <p><i>Nom du représentant :</i> Aissata BA SIDIBE</p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Nom de l'agence :</i> UNICEF</p> <p><i>Date et visa :</i></p>	<p>AGENCE RECIPIENDAIRE⁸</p> <p><i>Nom du représentant :</i> Josiane YAGUIBOU</p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Nom de l'agence :</i> UNFPA</p> <p><i>Date et visa :</i></p>
<p>Coordonnateur résident au</p> <p><i>Nom :</i> Aliou Mamadou DIA</p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Date & visa :</i> 26 AVR 2022</p>	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p><i>Nom du représentant :</i> Elizabeth Spehar</p> <p><i>Signature</i> </p> <p>Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix</p> <p><i>Date & visa :</i></p>

⁶ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

⁷ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

⁸ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

L'environnement politique au Togo a été longtemps caractérisé par des crises socio-politiques récurrentes ponctuées de violences, de troubles à l'ordre public, de violations des droits de l'homme et de restrictions des espaces de liberté. Il faut toutefois reconnaître que ces dernières années des progrès importants ont été réalisés en termes de la liberté de presse et d'opinion. Cependant, en prélude aux élections présidentielles, une partie de la classe politique a exprimé sa préoccupation sur un certain nombre de lois adoptées par les autorités, dont la loi sur les manifestations du 6 août 2019. Les acteurs politiques ont souligné qu'en modifiant l'itinéraire autorisé des manifestations, en réduisant la durée et le nombre, la nouvelle loi restreint considérablement les libertés de réunion pacifique, d'association et d'expression. Le Gouvernement a évoqué la nécessité de concilier la jouissance des droits, le maintien de l'ordre public et des raisons économiques pour justifier cette nouvelle loi. Le déroulement pacifique des élections présidentielles du 22 février 2020 est une bonne illustration des avancées réalisées par le pays. Dans leurs déclarations finales, la CEDEAO et les missions d'observation électorale de l'UA et de l'OIF ont affirmé le caractère pacifique du processus électoral et conclu que le vote s'est déroulé de manière ordonnée et pacifique, que les procédures ont été respectées par le personnel affecté aux bureaux de vote, y compris la FOSEP (l'unité spéciale de sécurité créée pour sécuriser les élections). Il est cependant important de noter que certains candidats continuent de rejeter le résultat des urnes, créant ainsi un contexte politique plus polarisé.

1- Jeunesse, paix et sécurité dans le contexte du Togo

La longue durée de la crise sociopolitique au Togo (depuis les années 90) a mis en berne l'évolution et l'éducation civique et politique des jeunes et fragilise continuellement le tissu social. Les activités sociales des jeunes tels que les activités de type associatifs, la réalisation d'actions de développement communautaire sont entachées d'arguments politiques, puisqu'elles sont parfois entretenues par les structures et mouvements d'intérêts politiques, engendrant parfois l'exclusion et le replis politiques entre les jeunes sur fond de relents communautaires. L'approche des échéances électorales est souvent le moment de résurgence et d'accentuation de ces tensions.

Souvent considérés comme une force politique marginalisée, et le bras exécutant des structures politiques, les jeunes font l'objet de manipulation et d'instrumentalisation dans les conflits politiques et sociaux⁶. La preuve, la majorité des victimes des conflits récents au Togo sont des jeunes. Les conflits auxquels participent les jeunes sont nombreux et ont des causes multiples et multiformes. Même si on peut relever que les jeunes au Togo sont présents dans des conflits politiques, intra et intercommunautaires, fonciers, idéologiques, économiques, la mutation de la nature ces conflits rend difficile leur classification dans des catégories fixes. Par exemple les griefs politiques peuvent pousser les acteurs politiques à mettre en avant les jeunes dans un conflit foncier sur fond de relents communautaires avec des visées économiques pour leurs auteurs. On peut citer à titre d'exemple les conflits entre Lambas et Komkombas (2020) dans la région de la Kara, entre Gangans et Tchokossi (2019) dans la préfecture de l'Oti sud et entre Mossi et Mobas (2019). Dans ces conflits, même si la cause immédiate relève du foncier, les causes lointaines sont de nature politique. En effet, elles sont liées à l'évolution politique des événements dans ces localités qui opposeraient les différentes communautés.

6 Centre de développement de l'OCDE (2017), « Examen du bien-être et des politiques de la jeunesse au Togo », Projet OCDE-UE Inclusion des jeunes, Paris, p.23, §.2

Les causes sous-jacentes des conflits communautaires sont de plusieurs ordres au Togo. Parmi celles-ci, on peut citer : le sentiment d'injustice ressenti par les jeunes notamment dans la délivrance de jugements jugés favorables aux plus nantis, le sentiment d'impunité face à des faits documentés de violation des droits de l'homme, les inégalités, l'exclusion, la pauvreté, l'absence de solutions politiques inclusives.

Le programme conjoint cherche à répondre aux moteurs immédiats de conflits qui affectent les jeunes. Au Togo, ces derniers incluent :

1. Les conflits fonciers qui sont l'un des nombreux conflits dans lesquels les jeunes sont très impliqués comme acteurs premiers. Mais ils en sont aussi les premières victimes. Lors des missions de terrain conduites en 2019, pour l'élaboration du programme conjoint transfrontalier de Prévention de l'Extrémisme Violent financé par le PBF, un des principaux griefs relevés à l'encontre des autorités judiciaires était relatif au règlement des litiges fonciers, jugés défavorables aux jeunes, surtout aux filles et femmes qui, dans la plupart des communautés sont exclues de l'héritage foncier.

2. Une réalité de la gouvernance perçue comme défailante par les jeunes, et plus particulièrement dans l'administration de la justice au niveau local. La réalité de l'injustice, d'inégalité ou de favoritisme, à laquelle les autorités cherchent des approches de solutions dans le plan national de développement (2018-2022), renforce les différents conflits et les violences notamment politiques et économiques. Cette vision d'une partie de la jeunesse sur la gouvernance publique et la redistribution de la richesse nationale, ajoutée aux problèmes de chômage, de sous-emplois et d'emplois précaires, de l'égalité des chances dans l'accès à la chose publique constituent des germes de conflits violents entre ces derniers et les gouvernants tant au niveau national que local⁷. Les jeunes rencontrés lors des différentes missions de terrain, affirment qu'ils ne sont pas écoutés⁸ et que leurs besoins ne sont pas pris en compte dans la conception et la formulation des politiques publiques qui sont souvent déconnectées de leurs besoins réels et spécifiques.

3. Les relations entre les jeunes et les forces de l'ordre et de défense jugées insatisfaisantes. L'instauration d'une période de couvre-feu par le Gouvernement pour contenir les cas détectés et éviter la propagation de la pandémie de COVID-19 a été une nouvelle occasion d'observer une autre source de tension entre les jeunes et les forces de défense et de sécurité : la méfiance entre forces de l'ordre et populations surtout des jeunes qui ont été victimes de coups et blessures de la part de la force spéciale anti-pandémie. La situation s'est calmée avec la décision du gouvernement de changer le commandement de cette force. Mais elle reste un élément d'appréciation des sources de tensions pour les jeunes. Même avant la pandémie de COVID-19, les sources de tensions existaient entre les forces de défense et de sécurité et les jeunes relativement à la gestion des manifestations publiques et autres contestations sociales souvent soldées par les repressions généralisées.

⁷ « Sur le chemin de l'extrémisme violent en Afrique, moteurs, dynamiques et éléments déclencheurs », UNDP, 2017, p.55

⁸ Centre de développement de l'OCDE (2017), « Examen du bien-être et des politiques de la jeunesse au Togo », Projet OCDE-UE Inclusion des jeunes, Paris, p.99 : étude qualitative sur le capital social et politique des jeunes (témoignage d'un jeune participant à un groupe de discussion à Atakpamé)

L'ensemble de ces maux auxquels la jeunesse togolaise est confrontée constituent des facteurs de vulnérabilité et exposent ces derniers aux fléaux sociaux contemporains tels que, la radicalisation, l'extrémisme violent, les crimes organisés et le terrorisme, que connaissent certains pays de la région notamment le Burkina Faso, le Mali, le Niger etc. Pour prévenir ces fléaux pour lesquels les jeunes sont des cibles de choix, le gouvernement togolais a mis en place le comité interministériel de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent (CIPLEV) et a formé les membres des comités locaux de paix parmi lesquels des jeunes.

Malgré les ambitions déclarées par les autorités à différents niveaux et le travail d'intégration des jeunes hommes et filles aux instances de prises de décisions, la question de la participation effective des jeunes reste toujours posée dans cette ambition de prévention. Il est urgent de donner un espace d'expression et de proposition aux jeunes.

Analyse des conflits dans les localités cibles du projet proposé

Le choix des localités cibles du projet obéit à une logique de continuité et de synergie avec des actions déjà entreprises dans le cadre des projets PBF encours. Dans le cadre du projet « Renforcement des capacités nationales et communautaires de prévention des conflits et violences et la protection des droits de l'homme au Togo », le Centre pour le dialogue humanitaire (HD) a mené une étude exhaustive des conflits emblématiques pour déterminer les causes, les acteurs, leurs natures, et les dynamiques et tendances des conflits et recueillir les recommandations pour leurs résolutions. A l'issue de cette étude, beaucoup de recommandations ont été formulé notamment l'initiation des programmes d'éducation à la paix en faveur des jeunes et des enfants en vue de promouvoir les valeurs de tolérance et de cohabitation pacifique, les programmes de formation et de renforcement des jeunes dans la médiation et la gestion des conflits dans leurs communautés, l'implication des jeunes dans la gouvernance locale. Ainsi les localités choisies sont celles ayant fait l'objet d'études dont le rapport est disponible et sera joint au présent projet.

Analyse des conflits dans les zones d'intervention choisies			
Régions	Préfecture, localités	Nature des conflits	Dynamique de conflits et tendances
Savanes	<i>Kpendjal, Oti, Oti sud et Tone</i>	Conflit de succession au trône de la chefferie traditionnelle entre Tchokossi et Mobas,	La nature du conflit communautaire. Les communautés impliquées dans les conflits dans les localités de la région sont disposées à une résolution durable des conflits. Les recommandations mentionnent aussi la contribution des jeunes dans la résolution des conflits.
Kara	<i>Bassar</i>	Rivalités économiques entre Komkombas (autochtones agriculteurs) et Mossis (commerçant venus du Burkina Faso)	D'origine communautaire sur fond économique, le conflit a subi une mutation politique avec l'assassinat du fils du représentant du parti au pouvoir RPT par les Komkombas alors que la cible véritable était Mossi. Tous les acteurs impliqués dans ce conflit sont ouverts à une médiation qui garantirait la cohésion sociale

			et la restauration de la paix pour l'ensemble de la population du Grand Bassar sur le long terme. L'instrumentalisation politique du conflit a tronqué la perception des jeunes Mossis qui ont toujours la crainte de retour sur leurs terres.
	<i>Bafilo</i>	<i>Conflit religieux dû à l'ascension à l'imamat de Bafilo</i>	Le conflit de succession à l'imamat (au départ entre quatre familles) a été exacerbé par l'intervention du Président de la République en 2002 pour imposer un leader religieux à la mosquée centrale de la ville et arrêter des dissidents religieux. L'accord verbal trouvé en 2006 est fragile. Il y a besoin d'aboutir à un accord écrit sur l'ordre de succession aidera à prévenir les conflits en impliquant les jeunes puisque les jeunes des familles impliquées seront les imams dans quelques années.
Centrale	<i>Tchaoudjo (Lama-Tessi), Sotouboua et Tchamba</i>	Conflit lié à la chefferie traditionnelle sur fond de méfiance inter ethnique Tem et Kabyè.	Le conflit de Lama-Tessi était au départ politique à la suite de la création du canton de Lama-Tessi, majoritairement Kabyè en terre Tem. Cette création est perçue comme un soutien du parti au pouvoir (majoritairement Kabyè) à la communauté Kabyè. Le conflit de chefferie n'est dû qu'au non-respect des règles de succession. Les deux communautés acceptent un règlement du conflit mais en suivant les us et coutumes et non le système de rotation que proposait le gouvernement. Le même conflit se déroule dans les préfectures de Sotouboua et Tchamba.
Plateaux	<i>Préfecture de Kpélé (Bodjé)</i>	Conflit politique et de chefferie au niveau communautaire entre Ewé et Kabyè.	Il est difficile de donner une cause profonde à ce conflit communautaire. Il faut retenir que les soutiens politiques des années 90 à jouer un rôle déterminant dans ce conflit. Il est important de consolider la paix précaire trouvée depuis 1992 prévenir la résurgence de

			nouvelles violences notamment liées à la question sensible du foncier à la transhumance. Les Kabyès voulaient aussi avoir la chefferie traditionnelle sur les terres des Ewés.
Maritime	<i>Lomé, Yoto, Vo et Avé (Kévé)</i>	Conflit politique sur fond de frustration des populations contre le pouvoir en place en 1991 suite (changement du nom du collègue d'enseignement général de Assahoun en collègue « Maman N'danida », obligation de faire des exercices d'animation en l'honneur du Président Eyadéma Gnassingbé).	Malgré le retour au calme depuis 1991, la confiance en la puissance publique et la réconciliation restent les défis principaux. Les descendants du notable (Assrafo ou guerriers) tué par un soldat qui appartiendrait à l'ethnie Kabyé, demandent toujours réparation matérielle et spirituelle auquel cas, la tête coupée du soldat ne sera jamais rendue. Ces informations sont transmises aux jeunes et il est urgent de les impliquer dans la médiation pour un règlement durable de ce conflit.

2- Un déficit de participation des jeunes, obstacle à la cohésion sociale et le vivre ensemble

Les enjeux : La participation des jeunes à la recherche de la paix, au renforcement de la cohésion sociale et de l'unité nationale est un défi majeur à relever dans le contexte togolais. La vigueur et la motivation des jeunes hommes et femmes sont à priori des atouts majeurs que les différents acteurs de la vie sociopolitique doivent exploiter dans les approches de solutions durables. Non seulement ils sont démographiquement majoritaires, mais aussi et surtout ils sont porteurs d'initiatives prometteuses quant à la possibilité de produire des dividendes extraordinaires de paix et de cohésion sociale pour leurs communautés et le pays. Sur le plan démographique, les jeunes de moins de 25 ans représentent 61% de la population totale estimée à 7.706.000 habitants en 2020⁹ et se répartissent en quasi-égalité entre hommes (50,15%) et femmes (49,85%). Se référant à la résolution 2250 (2015) du Conseil de Sécurité des Nations Unies et à d'autres résolutions et textes pertinents sur la jeunesse et la paix, les jeunes au Togo sont actifs dans les organisations de la société civile et dans d'autres structures au niveau national et local. Cette dynamique est l'un des facteurs de leur volonté de participer.

La situation actuelle : Les jeunes hommes et femmes, malgré leur intérêt pour la gouvernance participent peu aux instances de prises de décisions. A titre d'illustration, sur les 91 députés à l'Assemblée Nationale togolaise, seul deux (2) ont moins de 35 ans (soit 2,19% de l'effectif). Cette quasi-absence des jeunes dans les instances de décisions s'observe aussi au niveau des conseils régionaux, préfectoraux et municipaux où pourtant l'âge légal est fixé à 25 ans révolu pour les législatives, les régionales et préfectorales. Pour les CVD/CDQ/CCD¹⁰ l'âge légal est fixé à 21 ans au moins. Rares sont les conseils qui ont pu réussir à impliquer, intégrer et faire participer les jeunes de manière significative. Il faut cependant noter le peu d'intérêt des

⁹ <https://countrysmeters.info/fr/Togo>; Département des affaires économique et sociale des Nations Unies

¹⁰ CVD : Comité villageois de développement, CDQ : Comté de développement du quartier, CCD : Comité cantonal de développement

jeunes à s'impliquer dans les partis politiques. Selon un sondage Afrobaromètre Round 2016-2018 et à la question posée : vous sentez vous proche d'un quelconque parti politique ? 80% des répondants entre 18-29 ans et 78% entre 26-35 ans répondent par la négative.

L'absence des jeunes dans les instances de décisions trouve ses racines dans un faisceau d'éléments comportant : le déficit de confiance des seniors vis-à-vis des jeunes, et dans les faits du caractère non-inclusif des institutions publiques, mais également dans leur propre ignorance des lois en vigueur, procédures et opportunités disponibles. Cet ensemble de facteurs contribue à une démotivation supplémentaire des jeunes qui sont à priori disposés à s'engager dans les structures formelles de gouvernance à condition que l'on leur fasse plus confiance. 117 sur un total de 157 jeunes interrogés à travers un questionnaire administré en ligne ont mis en avant le manque de confiance des leaders politiques à positionner les jeunes comme une barrière à leur représentation au niveau national

Les principales barrières à la pleine participation des jeunes : Une conjugaison d'éléments, les uns endogènes et les autres exogènes, constituent des entraves à la pleine participation des jeunes dans les processus de décision. On peut citer entre autres la faible reconnaissance et valorisation des jeunes qui constitue un frein important à leur engagement civique, l'absence d'équité du genre et les constructions socio-culturelles qui mettent la fille en second plan et qui ne favorisent pas l'engagement de ces dernières au niveau local, la méfiance et les conflits générationnels, les pratiques des institutions qui incarnent la vie en communauté. A cela, on peut ajouter dans certaines situations l'absence de politiques attractives et de quotas pour intéresser les jeunes. Toutes ces entraves viennent soit des facteurs structurels et opérationnels de l'institution visée ou de la démotivation et de l'abandon de la jeunesse.

Finalement, il est important de prendre en compte des facteurs structurels tels que le décrochage scolaire, le chômage, le sous-emploi et l'absence de structures de soutien qui facilitent la participation. Selon les résultats obtenus d'un questionnaire administré en ligne auprès de jeunes en juin 2020, il ressort que 75% des répondants estiment que les politiques, les leaders des partis politiques, les élus ne sont pas à leur écoute. De plus, une grande partie des jeunes interrogés citent le manque de confiance des leaders à positionner et à responsabiliser les jeunes et la gérontocratie comme des éléments de blocage.

Malgré les améliorations enregistrées ces dernières années, les attitudes vis-à-vis de la sexualité des femmes et jeunes filles continuent d'entraver leur participation à la vie politique et publique, y compris leurs aspirations politiques et leur éligibilité. En raison des normes sociales qui dictent leurs rôles et leurs responsabilités domestiques, les femmes peuvent se voir limitées à la fonction reproductrice, éducative et disposer de peu de temps pour participer à la vie hors du ménage. Par ailleurs, il est fréquent que les femmes qui occupent des positions publiques soient soumises à des actes de violence et de harcèlement sexuel. Il est tout particulièrement important de lutter contre les discriminations et de promouvoir un leadership féminin comme élément fondamental à la promotion de la participation politique des femmes et à leur implication dans des processus de consolidation de la paix. Le fait pour certaines femmes de diriger les institutions de la République et autres instances importantes de prises de décisions notamment le HCRRUN, l'Assemblée Nationale, certains ministères et postes de responsabilités clés, symbolise ces améliorations de la situation des femmes. Mais le ratio nombre de population féminine et nombre de femmes qui participent à la vie publique, reste en défaveur de ces dernières.

Les pesanteurs socio-culturelles, les inégalités de genre et les violences basées sur le genre constituent d'énormes freins à la participation de la jeune fille aux affaires de la cité. Une étude du Ministère en charge du genre sous financement de l'UNFPA avait révélé en 2010, que 20 % des femmes ont été victimes de violences institutionnalisées, 33 % de violences sexuelles, 41 % de violences physiques et 34 % de violences économiques. Selon les données d'EDST 2013, 21,8 % des femmes âgées de 20-24 ans sont mariées avant l'âge de 18 ans. On note, en termes de barrières spécifiques pour les jeunes filles :

- Un manque de confiance et d'assurance de la femme ou la fille ceci est dû à l'éducation reçue qui fait que certaines femmes n'ont pas le courage de participer aux processus de prise de décision donnant indirectement quitus à l'homme pour la gestion de la chose publique ;
- Une hiérarchisation des structures sociales traditionnelles et modernes fortement guidée par la légitimation de la domination masculine ;
- La gérontocratie dans la société togolaise ;
- Les profils d'institutions publiques trop masculinisées et qui ne prennent pas en compte les besoins des jeunes filles en termes de responsabilités ;

Ces facteurs sources d'une forte déperdition scolaire chez la fille se reflètent jusqu'au niveau des postes de responsabilité avec une faible représentativité de la femme au niveau du gouvernement (27 %) et à l'Assemblée (18,68%) malgré les progrès réalisés ces dernières années et concrétisés par l'élection d'une femme à la tête de l'Assemblée Nationale.

Reconnaissant le potentiel des jeunes comme agents de changement et de promotion de la paix, le programme repose sur les hypothèses centrales selon lesquelles, des changements institutionnels, un environnement favorable à la pleine participation des jeunes, combinés à des interventions ciblées conduiront à un engagement citoyen plus actif et une prise de décision accrue en faveur de la consolidation de la paix.

- a) Un résumé des **interventions existantes** dans le secteur de l'intervention proposée dans le tableau ci-dessous :

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Axes thématiques du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Plateforme de dialogue communautaire pour le développement local et la cohésion sociale couvrant la période de mai 2019 – décembre 2021	PNUD TRAC2/ 2,351,017 USD	Cohésion sociale	Ce projet est complémentaire à la présente proposition. La participation de la jeunesse est un aspect important. Ce projet s'est défini trois résultats attendus intitulés comme suit : - Les communes ciblées entretiennent des dialogues inclusifs sur les questions de

			développement et de préservation de la paix - Des plateformes civiques de femmes et de jeunes participent activement à la gouvernance locale et à la cohésion sociale - Les communes ciblées utilisent des plateformes électroniques collaboratives de communication facilitant l'accès des populations aux informations sur les communes
Renforcement des capacités nationales et communautaires de prévention des conflits et violences et la protection des droits de l'homme au Togo (24 mois) 2018-2020	PBF/ 2 701 111,42 USD (PNUD/UNICEF)	Prévention des conflits et protection des droits de l'homme	Ce projet a permis d'expérimenter la participation des jeunes dans les débats sur la prévention des conflits, la promotion et la protection des droits de l'homme à travers des activités de sensibilisation et de monitoring des droits de l'homme. Les résultats obtenus seront renforcés par le projet nouveau projet qui est entièrement orienté sur les jeunes
Programme d'appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina et du Togo (18 mois) 2019-2021	PBF; 3.275 Mio USD PNUD/IOM	Prévention des conflits et lutte contre l'extrémisme violent	Ce projet traite essentiellement de la thématique d'extrémisme violent. Ce projet traite essentiellement de la thématique d'extrémisme violent. Une partie importante des cibles sont des jeunes, Le projet est limité à la région des savanes et ses activités seront complémentaires aux initiatives prévues dans le présent projet qui est focalisé sur les jeunes.

Youth Empowerment in West Africa (YEWA), Programme de Partenariat stratégique	DANIDA via DNO/ 1.052.056 £ Plan International	Jeunesse, droits de l'homme et entrepreneuriat	Ce projet de Plan International est une action complémentaire qui vise à renforcer l'engagement citoyen des jeunes au niveau communautaire à travers l'entrepreneuriat, le renforcement de la résilience et la capacité des jeunes à réduire les risques et la vulnérabilité, et de renforcer la paix sociale et la stabilité au niveau local
Girls Lead	Plan International 2.8 Mio Euros	Engagement citoyen des jeunes filles	Ce projet de Plan International est une action complémentaire qui vise à renforcer l'autonomisation des filles et jeunes femmes pour l'engagement citoyen au Togo
Promotion de la gestion locale sensible au genre dans la région des Savanes	UE (Pro-CEMA)/ 5.045.166	Leadership féminin et développement locale,	Ce projet de l'UE est une action complémentaire car remédie à la faible implication des jeunes sur les questions d'intérêt national. Cette action soutient la coopération, les séminaires et le dialogue structuré entre les jeunes, les acteurs de jeunesse et les responsables de la politique jeunesse.
Promotion des femmes et des jeunes filles des montagnes Kabyè et ses environs	UE (Pro-CEMA)/	Participation politique des femmes et des filles	
ANVT : Le Volontariat d'Engagement Citoyen (VEC)	PNUD (PROVONAT) Etat Togolais (PROVONAT est devenu une agence ANVT	Promouvoir l'engagement citoyen, la solidarité, et l'inclusion sociale	Le Volontariat d'Engagement Citoyen (VEC) une initiative complémentaire qui permet de mobiliser les jeunes des jeunes déscolarisés ou non, âgés de 18 à 35 ans, avec pour but de promouvoir l'engagement citoyen, la solidarité, et l'inclusion sociale. Au total plus de 5 000 volontaires sont déployés à ce jour dans les 118 communes du Togo

--	--	--	--

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

- a) Une **brève description du contenu du projet** – *les résultats principaux du projet, la stratégie de mise en œuvre, et comment le projet va répondre aux facteurs identifiés dans l'analyse de conflit dans la section 1 (cette section doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes).*

L'effet global recherché par le projet est de soutenir la consolidation de la paix par la mise en œuvre d'interventions catalytiques pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes et soutenir leurs efforts de consolidation de la paix. Pour ce faire, le programme interviendra auprès des jeunes gens dans certaines localités prédéterminées et cherchera, à travers leur inclusion dans des activités productives et sociales, à canaliser leur énergie vers des actions, citoyennes et favorisant la consolidation de la paix.

Résultat 1 :

Les structures de prise de décision communautaires et de dialogue au niveau local intègrent la participation des groupes de jeunes comme élément essentiel de la cohésion pacifique

Le projet cherchera à renforcer les capacités des autorités régionales et locales à intégrer les questions de consolidation de la paix et de mobilisation citoyenne des jeunes dans les activités et initiatives de développement. La prise en compte des droits et des besoins des jeunes au niveau régional et local est envisagée à travers leur intégration dans les programmes de développement. Ce premier effet propose une approche de type institutionnel, en s'appuyant sur les mécanismes existants au niveau préfectoral et régional.

Particulièrement, la dotation en équipements (informatiques, matériels de bureau, de sonorisation, etc.) des structures de promotion des droits des jeunes et de prévention et de gestion des conflits (notamment les bureaux du citoyen, les clubs de paix, les maisons de jeunes, les espaces coworking) répond à un double objectif : (i) permettre aux jeunes d'être des agents actifs de médiation et de cohésion sociale (à travers la diffusion de messages de paix auprès des communautés ciblées via les radios, les réseaux sociaux, et autres outils digitaux, etc.) ; (ii) garantir un plus grand accès à l'information pour les jeunes et les femmes. Aussi, en cette période de crise sanitaire, ces équipements seront utilisés pour faciliter certaines formations spécifiques et/ou faciliter les échanges dans et entre les plateformes à mettre en place.

Ces centres, ces clubs et leurs équipements seront les lieux par excellence où les jeunes (filles et garçons) de différentes catégories socio-professionnelles ou de différents bords politiques pourront se retrouver et échanger sur des sujets d'intérêt communs notamment la citoyenneté, le vivre – ensemble, la paix, la sécurité, la cohésion sociale, etc.

Une grande partie du sentiment d'exclusion des jeunes est l'absence de moyens de communication. Les jeunes ont besoin d'espaces suffisamment équipés pour garantir la créativité qui favorise la consolidation de la paix. Dans le contexte du Togo et l'expérience des organisations de jeunes, il est nous revenu de manière récurrente, le manque de matériel et d'espace adéquat pour les dialogues. Les activités pourront ainsi démarrer sans préoccupation de logistique de base.

Résultat 2 :

Les jeunes bénéficiaires du programme sont des agents catalyseurs de la paix et de la cohésion sociale à travers des initiatives sociales et civiques

Ces activités compléteront celles du premier effet et misent sur des actions dont les jeunes seront directement bénéficiaires. Cette synergie permettra de renforcer l'impact des initiatives citoyennes des jeunes en les intégrant à un effort plus large de renforcement des capacités au niveau local

Il est prévu de renforcer le leadership des filles en leur donnant les moyens de contribuer à la pérennisation de la paix dans leurs localités. Il est également prévu que les jeunes bénéficiaires participeront à des débats radios et télévisés, enregistreront des vidéos communautaires pour montrer aux communautés leur contribution positive au processus de consolidation à la paix, mais aussi pour partager et diffuser leurs bonnes pratiques.

A travers le projet, des jeunes femmes et hommes bénéficieront directement d'appui dans la réalisation de projets qui ont une incidence sur la paix et la cohésion sociale au sein de leurs localités. Un effort tout particulier sera mis en œuvre pour assurer une répartition équitable entre les hommes et les femmes lors de la mise en place des projets communautaires, selon une approche participative.

Résultats attendus :

Le projet proposé vise les objectifs suivants : (i) renforcer les structures de prise de décision communautaires et de dialogue au niveau local, intégrant la participation des groupes de jeunes comme un élément essentiel de la cohésion sociale ; (ii) renforcer les jeunes bénéficiaires du programme pour qu'ils deviennent des agents catalyseurs de la paix et de la cohésion sociale grâce à des initiatives sociales et civiques.

Justification stratégique :

L'ambition des autorités Togolaises à l'horizon 2030 est de faire du Togo une nation à revenu intermédiaire économiquement, socialement et démocratiquement solide et stable, solidaire et ouverte sur le monde. Renforcer l'unité nationale et consolider le processus démocratique fait partie des objectifs à moyen et long terme. Cette volonté se reflète dans la politique nationale de la jeunesse qui vise à favoriser le développement d'une culture de la paix, de la tolérance, du respect mutuel et de compréhension chez les jeunes. La thématique choisie répond à une problématique double : permettre à la jeunesse au Togo de participer pleinement à la gouvernance publique et, par le biais de compétence de vie et de citoyenneté, de faire des jeunes des leaders de paix, surtout que la menace extrémiste et terroriste se dirige vers les pays côtiers. Les consultations engagées avec certains interlocuteurs qui travaillent au sein d'organisations de jeunes ont permis de saisir un phénomène considéré comme propice à la désintégration sociale : les actes d'incivisme et les menaces à la citoyenneté qui en résultent.

En écho aux fragilités que nous venons d'exposer, le projet interviendra auprès des jeunes gens dans les zones vulnérables et cherchera, à travers leur inclusion dans des activités productives et sociales, à canaliser leur énergie vers des activités communautaires, citoyennes et favorisant

la consolidation de la paix. Le focus sur les jeunes s'explique autant du fait de leur vulnérabilité envers les discours de violence, que par leur potentiel énorme en termes de changement positif.

Les jeunes hommes et filles dont la frange comprise entre 15 et 35 ans représente 33% de la population et la frange en dessous de 14 ans 40 %¹¹, sont une composante importante et essentielle. Ceci constitue à la fois des défis structurel et opérationnel que nous avons dressés ci-haut et une opportunité pour le pays. En termes d'opportunités, il est très important d'accompagner le nouvel élan de la jeunesse en vue de le capitaliser.

Le lancement du premier projet de consolidation de la paix exclusivement axé sur la jeunesse est plus que nécessaire dans le contexte politique actuel. En effet, la contribution des jeunes à la consolidation de la paix n'a suscité qu'un intérêt et un soutien modestes à ce jour et mérite d'être pleinement renforcée.

D'autres raisons importantes justifient une telle intervention : elle intervient après un cycle électoral (législatif, local et présidentiel) qui a entériné un certain désenchantement de la jeunesse, le besoin de renouvellement de la génération de la classe politique s'affichant comme inéluctable par l'ensemble de la classe politique. Ces facteurs représentent une opportunité politique unique pour revitaliser une jeunesse pour laquelle une citoyenneté positive est indispensable.

Ce programme va offrir aux jeunes des possibilités pour assurer leur participation soutenue, leur engagement et leur leadership dans les dispositifs locaux, nationaux, régionaux visant à prévenir, gérer et régler les conflits et à préserver la paix.

L'urgence d'un tel programme tient au fait que les zones d'intervention vivent sous tensions intercommunautaires et politiques. C'est pourquoi, il est nécessaire de renforcer les mécanismes traditionnels de résolution des conflits, de prévenir l'émergence des conflits et soutenir les initiatives communautaires en faveur de la consolidation de la paix qui s'appuient sur le renforcement des capacités des jeunes femmes et hommes

Trois raisons importantes justifient le lancement du programme conjoint et constitue une opportunité unique d'engagement des Nations Unies :

1- Un intérêt affiché des jeunes pour la gestion de la chose publique

Comparé aux années antérieures, on assiste depuis quelques temps à une prise de conscience plus affirmée de la jeunesse sur les questions de paix, sécurité, cohésion sociale et développement. Cette prise de conscience a besoin d'être accompagnée pour se concrétiser. Le rapport du projet UNDESA¹² (jeunesse, paix et sécurité) note qu'au terme des formations à l'endroit des jeunes, un désir d'approfondir la question de la cohésion sociale en diffusant le savoir au plus grand nombre et en élargissant les types de thématiques, y compris une plus grande connaissance du processus de décentralisation.

Les interactions entre les associations de jeunes et le SNU au Togo confirme que les jeunes sont convaincus et intéressés par un certain nombre de dimensions : le fait d'aménager le vivre ensemble, le bien-fondé des institutions d'ordre social, de santé, la sécurité. Selon le sondage en ligne auprès des jeunes, 80% des personnes interrogées sont intéressés par la politique et listent en première position la bonne gouvernance comme un défi important.

¹¹ Plan National de Développement 2018-2022 page 29

¹² Rapport Synthèse, projet jeunesse paix et sécurité UNDESA aout 2018 – juillet 2019

Comme mentionné plus haut, les jeunes sont peu ou pas représentés dans les instances de prise de décision et par conséquent, leurs points de vue et préoccupations ne sont pas toujours pris en compte dans les processus d'élaboration des projets et programme de développement au niveau local. Il existe, certes des comités de jeunes au niveau de chaque préfecture, mais l'influence de ces derniers est insuffisante.

L'enquête de l'OCDE en 2017 sur le Togo ¹³ confirme un intérêt des jeunes pour les questions relatives à la gestion de leur cité. Malgré leur participation encore limitée, « *elles sont cruciales pour promouvoir une plus grande inclusion sociale, en particulier au niveau local et parmi les jeunes les plus défavorisés qui sont généralement les moins engagés.* »

Il est à déplorer que les procédures de consultation des jeunes soient souvent limitées à la question des actions socioculturelles : il est peu demandé aux jeunes de s'exprimer sur les affaires de la cité alors que, lorsqu'on les interroge, de nombreux autres domaines rencontrent leur intérêt. Les expériences de participation des jeunes apparaissent peu intégrées aux appareils de décision politico-administratifs.

La participation des jeunes dans la gouvernance locale, la prise en compte de leurs préoccupations dans les projets de développement, l'amélioration des capacités des jeunes et des acteurs locaux sur les approches sensibles aux préoccupations des jeunes, permettront de réduire les risques de conflits initiés et entretenus par les jeunes.

En effet, la participation et la représentation des jeunes hommes et femmes dans les instances de prise de décisions pour la prévention et la gestion des conflits diminueront la violence sous toutes ses formes en réduisant l'influence des messages contre la paix et accroîtront en opposition les capacités citoyennes des jeunes à vulgariser autour d'eux des messages de paix, de cohabitation pacifique entre les communautés et de cohésion sociale.

2- Un cadre institutionnel propice à l'engagement des jeunes

L'institution du Conseil national de la jeunesse (CNJ) et ses démembrements dans les régions et préfectures, la mise en place des comités locaux de paix auxquels participent les jeunes à des degrés variés, la présence des jeunes messagers et volontaires de paix pour la prévention des conflits et l'alerte précoce, les ambassadeurs de la paix sur toute question intéressant la paix et la cohésion sociale, dans le cadre des activités de certaines organisations de la société civile, constituent des motifs d'espoir et une volonté de participation des jeunes aux discussions et aux prises de décisions. Un autre motif d'espoir est la présence remarquable de femmes et de jeunes filles dans les différentes initiatives locales de préservation de la paix malgré les obstacles de la société patriarcale. Ces avancées notables seront renforcées dans le programme conjoint PBF.

3- L'environnement social et économique favorable aux opportunités économiques ciblées pour les jeunes, gage d'une cohésion sociale

¹³ Centre de développement de l'OCDE (2017), « Examen du bien-être et des politiques de la jeunesse au Togo », Projet OCDE-UE Inclusion des jeunes, Paris.

L'étude de l'OCDE précitée relève le nombre croissant de jeunes qui ne sont ni dans l'emploi, ni scolarisés ou en formation (NEET), « *un phénomène particulièrement répandu chez les femmes, en milieu urbain et parmi les individus peu éduqués/instruits. Selon la dernière enquête ETVA (OIT, 2014a), on ne compte pas moins de 21.9 % de jeunes NEET (15-29 ans) au Togo (graphique 1.11). Ces jeunes ne sont pas engagés dans des activités productives et ne développent pas leurs compétences dans un cadre formel ; ils sont d'une certaine façon oisive et courent un risque important d'exclusion sociale* ».

Le programme a pour ambition de susciter, auprès des jeunes, la prise d'initiatives citoyennes, en décloisonnant les barrières sociales, politiques et culturelles en leur offrant la possibilité d'œuvrer en synergie, dans leurs communes de résidence, au développement de projets fédérateurs. Le choix des communes d'intervention se base sur l'analyse de conflit existant, et révèle des fragilités profondes. Les bénéficiaires; jeunes de la localité, seront encouragés à formuler des projets, sensibles au conflit et au genre, qui vont créer les conditions propices à la cohésion sociales dans leurs communautés.

Le projet misera sur un exercice préalable de cartographie d'opportunités dans les communes d'intervention et se basera sur les organisations de jeunes actives dans les localités cibles dans une optique de paix. Des initiatives telles que celles liées à l'éco-citoyenneté seront privilégiés.

Sur l'initiative des jeunes et de leurs représentants dans les instances de dialogue communautaires, et sous la supervision d'opérateurs privés préalablement identifiés, des micro-projets seront développés et financés. Un ensemble de critères, dont l'innovation, seront établis. Les activités sous cette composante donneront aux jeunes l'opportunité de participer à la prise de décision et au-delà, de fournir des solutions à des problèmes préalablement identifiés pour leurs collectivités, en se positionnant fermement par leurs actes et leurs comportements comme des agents de changement pour la consolidation de la paix.

Les défis et les opportunités sont nombreux. La nouvelle politique de décentralisation offre une opportunité d'engagement nouveau avec les autorités locales, il semble en outre opportun de lancer une initiative d'une telle envergure, en période postélectorale, plus propice à des engagements dénués de calcul politique immédiat des acteurs.

Stratégie :

Le projet s'appuiera sur les structures existantes telles que les comités locaux de paix, au nombre de 39 qui bénéficient depuis quelques années du soutien du SNU à travers le PBF. Les 39 comités locaux de pays sont composés de 7 membres, désignés avec le concours des préfets, et rassemblent les représentants de confessions religieuses, la chefferie traditionnelle, les femmes, les représentants de la société civile et une représentation de la jeunesse. Les représentations régionales du Conseil national de la jeunesse et les clubs de jeunes et autres regroupements des jeunes seront à la fois des acteurs clés et bénéficiaires du programme. Il faut également ajouter les comités de jeunes rattachées aux préfectures du pays.

En effet, le projet compte également renforcer les initiatives pilotes engagées par les Nations Unies.

Ce qui a été déjà fait concernant le renforcement des jeunes

Avec l'appui du projet financé par l'UNDESA, les jeunes leaders ont été organisés autour des plateformes communautaires pour la prévention des conflits. Ces réseaux de jeunes formés sont des relais communautaires sur qui les autorités gouvernementales peuvent s'appuyer pour mener des actions. Il est important de noter que ces différentes initiatives ont besoin de soutiens et d'être maintenues pour éviter qu'elles restent des initiatives isolées sans lendemain pour les jeunes engagés.

Par ailleurs dans le cadre du Projet Plateforme de dialogue communautaire pour la cohésion sociale financé par le PNUD, WANEP a installé dans trois communes (Oti1, Kloto1 et Tchaoudjo 1) des clubs de leadership de jeunes filles qui font la sensibilisation envers leurs paires et le plaidoyer à l'endroit des leaders communautaires et les chefs religieux pour le vivre ensemble et également la promotion et la protection des droits des filles. Dans le cadre du même projet, Catholic Relief Services a formé des jeunes de diverses catégories notamment des conducteurs de motos, des artistes et des guides touristiques sur la cohésion sociale dans ces trois communes.

Dans le cadre de ses programmes de communication, l'UNICEF a renforcé les capacités des associations de jeunes en compétences digitales, en compétences de management, de négociation et de plaidoyer, en entrepreneuriat, en leadership féminin, en compétences associatives et en engagement solidaire pour les enfants et les jeunes pour la prévention des conflits et en situation de crise.

Toutes ces activités ont permis d'initier des actions de renforcement de capacités d'organisations en faveur des jeunes.

En synergie avec UNOWAS et le Conseil National de la Jeunesse (CNJ), l'équipe pays a contribué à la mise en place de dix (10) clubs de paix multiethniques et inclusifs dans 10 préfectures du Togo (considéré comme au seuil conflictuel critique sur 39 principalement vulnérables aux conflits) et les jeunes membres de ces clubs ont été renforcés du 03 Octobre au 05 Novembre 2019 en prélude à l'élection présidentielle de février 2020. De cette manière deux cents cinquante (250) jeunes filles et garçons sur l'ensemble des préfectures touchées, ont été formés aux techniques de prévention et de gestion de conflits et à leur rôle dans la mise en œuvre des résolutions 2250 et 2419 des Nations unies. Une partie des jeunes formés ont pu s'impliquer dans les activités de prévention durant la période pré-électorale via des émissions sur les médias, les interpellations des candidats, les débats avec les candidats à l'élection notamment sur leurs programmes de société et la vision et la place des jeunes dans leurs programmes. Ces activités se sont déroulées dans les maisons des jeunes situées dans les grandes villes du pays. Aussi, les jeunes ont organisé des campagnes et caravanes pour sensibiliser sur la nécessité de la paix, le respect mutuel et la courtoisie entre partisans.

Leur implantation a certes eu des effets positifs sur la mobilisation des jeunes pour les actions civiques et citoyennes comme l'opération Togo propre de chaque premier samedi du mois qui permet de mobiliser toutes les populations notamment jeunes autour de la salubrité publique dans leurs localités. Mais ces comités n'ont pas forcément des actions inscrites aux registres des communes dans lesquelles ils sont implantés aux motifs que le processus de décentralisation est à ces débuts et peine à véritablement démarrer et que les nouvelles communes sont toujours à l'étape d'élaboration de leur plan communal de développement. Cette faiblesse structurelle des communes constitue une occasion de plaidoyer pour les comités

locaux de paix en vue de leur prise en compte dans les actions à programmer dans les communautés où ils sont installés.

Ces actions ont démontré leurs limites, à la fois en termes de couverture territoriale, de continuité des interventions inscrites et des synergies à créer avec les structures locales et la participation à la gestion de la chose publique au niveau local. Les résultats pertinents observés avec ces clubs sont les actions isolées de sensibilisations et de médiations réussies dans certaines localités précédemment citées. Il n'existe pas encore d'interventions d'ampleur en lien avec les plans de développement communaux (en cours d'élaboration) pour accompagner la décentralisation en cours et s'affirmer comme des acteurs importants, donc par conséquent peu de participation au niveau local. En outre, la dimension manquante, au-delà des aspects de formation des membres des clubs de paix et autres groupes sensibilisés, concerne leur influence dans les structures de décision au niveau local et partant leur impact dans le long terme. Il reste difficile aux clubs paix et autres groupes de jeunes travaillant sur les thématiques de paix, prévention des conflits et de cohésion sociale d'influencer les actions locales s'il n'existe pas de lien formalisé ou de cadres formels entre les autorités locales et ces derniers.

La participation des jeunes a été renforcée également au sein des comités locaux de paix (CLP) qui sont désormais installés dans toutes les préfectures du pays. Ces comités ont été installés officiellement par le Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN) en 2019 avec l'appui des Nations Unies. Cette participation constitue un pas positif dans le cadre des investissements dans la jeunesse au Togo. Les jeunes sont représentés dans chaque CLP et participent aux travaux. Ils représentent la voix de leurs pairs et les mobilisent aussi pour les actions des comités locaux. Ils sont souvent mis à contribution dans la résolution des conflits communautaires notamment les conflits de Barkouassi qui oppose les ethnies Moba et Tchokossi à propos de la chefferie traditionnelle et le conflit de Djéréhouyé entre les ethnies Ouda, Kabyè et Losso à propos du foncier et de la chefferie traditionnelle. Le point commun de ces conflits est l'implication des jeunes dans les actes de violences. Ainsi les représentants des jeunes dans les CLP ont été mis en avant pour parler à leurs pairs, canaliser leurs énergies pour des actes de non-violence. Ces actions ont permis de désescalader les violences dans le cadre de ces conflits.

En dehors de ces initiatives, il n'y a pas eu de projet du Système des Nations Unies qui a investi de façon significative dans le leadership des jeunes en matière de civisme, participation démocratique et consolidation de la paix à ce jour.

L'approche du projet actuel

L'approche adoptée par ce nouveau programme conjoint s'appuie fortement sur ce chaînon manquant : l'ancrage local qui peut être défini comme la capacité d'influencer durablement et profondément les actions, politiques, comportement et décisions au niveau local (10 préfectures/25-30 communes couvrant ainsi 25% du territoire) pour influencer sur un véritable changement au niveau de la réduction des tensions dans le pays. Pour y parvenir, il est important d'abord de formaliser et renforcer la relation entre les comités, clubs et structures de jeunes avec les communes et ensuite faire le plaidoyer pour l'implication et la prise en compte des actions des organisations des jeunes dans les plans communaux de développement.

Cette approche part du principe selon lequel la nouvelle politique de décentralisation adoptée en juin 2019 (Loin°2019-006 du 26 juin2019) mise sur une plus grande appropriation des programmes et projets par les collectivités territoriales afin de leur octroyer une plus grande autonomie. C'est dans ce cadre que le nouveau programme ambitionne d'inscrire, de manière plus explicite et directe, les préoccupations des jeunes dans la gouvernance participative et inclusive des collectivités locales.

Au terme du programme, il est prévu que les jeunes femmes et hommes leaders prennent conscience de leurs capacités à influencer des décisions et deviennent des citoyens et acteurs qui contribuent tout d'abord positivement à la diffusion des valeurs citoyennes et la résolution des conflits dans leurs localités (notamment les conflits fonciers), en vue d'établir les capacités, les expériences et les canaux constructifs pour éventuellement influencer les dynamiques de consultation, participation et prise de décision au niveau national.

Une mise en œuvre efficace du programme conjoint requiert une prise en compte du contexte de pandémie covid19. Par conséquent, les activités prévues par les agences seront exécutées dans le respect strict des consignes, notamment en ce qui concernent les rassemblements des jeunes.

Une étude sur l'acceptabilité, faisabilité et praticabilité par la population togolaise des mesures prises dans le cadre de la riposte à Covid-19 : financée par le partenariat NU/BM (Fonds Humanitaire-Développement-Consolidation de la paix et partenariat) a permis de saisir certaines réalités vécues par les populations et plus singulièrement les femmes. L'étude conclue que : « Globalement, la pandémie de Covid-19 a affecté les codes sociaux/la vie communautaire. En effet, 16,4 % des enquêtés (14,2% chez les femmes, 19,3% chez les hommes) ont déclaré que l'épidémie a déclenché des tensions ou des conflits dans leur communauté ou leur ménage ». Les données extraites de cette étude pourront être exploitées dans le cadre ce programme

- b) Fournir une **théorie du changement pour le projet** – *expliquer le type de changement attendu par le projet et comment les interventions envisagées vont mener aux résultats et pourquoi ces interventions ont été choisies. Indiquez les hypothèses qui informent la théorie du changement.*

Ce projet se fonde sur la théorie du changement, qui présume que les causes et obstacles à la participation des jeunes dans la prévention des conflits et le renforcement de la cohésion sociale sont les suivantes :

- Une faible représentativité des jeunes dans les instances de prises de décision qui s'illustre par les chiffres faibles des jeunes dans les institutions au niveau central et local, le déficit de prise en compte des aspirations des jeunes dans les politiques de développement, l'absence de cadre d'expression pour les jeunes ;
- Un manque de confiance des leaders vis-à-vis des jeunes induisant le déficit de responsabilisation des jeunes et qui impacte à son tour le développement des capacités de ces derniers ;
- Une vulnérabilité économique et sociale des jeunes qui les expose aux fléaux sociaux qui impactent la vie sociale et économique de leurs communautés ;

Le projet repose sur une hypothèse selon laquelle, le renforcement des capacités des jeunes à la participation à la vie publique à un niveau décentralisé (préfectures, communes) et avec un lien direct et formel avec les institutions et plans locaux, couplées avec des initiatives innovantes créées par les jeunes eux-mêmes, et par les initiatives de dialogue et de réduction de barrières institutionnelles à leur participation réduiront les frustrations causées par le manque d'opportunités et amélioreront leur participation à la gestion de la chose publique et à la prévention des conflits les impliquant au niveau local.

Le choix de miser dans cette période de 18 mois sur les structures au niveau décentralisé s'explique par l'objectif de rapprocher les préoccupations quotidiennes des jeunes des structures de prise de décision et de leur permettre d'exercer une influence plus directe sur les changements voulus dans les domaines tels que les conflits fonciers, et à terme de réduire les frustrations qui sont susceptibles de dégénérer en violences. Cet enracinement au niveau des structures locales permettra de faire évoluer un groupe de jeunes vers des actions plus significatives au niveau national et de les transformer en leaders

Par conséquent, la théorie de changement suppose que :

- Si les capacités d'engagement des jeunes hommes et femmes et leur associations et clubs sont renforcés et s'ils disposent des compétences leur permettant de vulgariser les idéaux de la paix axés sur les résolutions 1325 ; 2250 ; 2419 et 2535 pour occuper une place centrale et contribuer de manière constructive aux processus de prise de décision et aux processus de résolution des conflits dans les communes d'interventions, y compris dans les comités locaux de paix ;
- Si les Conseils de développement locaux, organes communautaires de décision, conseils locaux de règlement des conflits intègrent davantage les besoins et priorités spécifiques des jeunes hommes et femmes, dans leurs compositions, leurs décisions, et renforcent la redevabilité et l'inclusivité des mécanismes de prévention et gestion de conflits existants envers les jeunes ;
- Si les plans de développement communaux intègrent davantage les besoins et priorités spécifiques des jeunes, particulièrement des filles dans les domaines qui touchent le plus la vulnérabilité et la susceptibilité des jeunes aux violences et tensions, et renforcent la redevabilité et l'inclusivité des mécanismes de prévention et gestion de conflits existants ;
- Si des opportunités et des moyens sont offerts aux jeunes pour concevoir et mener des micro-projets connecteurs et innovants dans leurs localités qui sont directement et formellement liés aux plans locaux de développement et aux priorités de consolidation de la paix dans leurs localités et qui les exposent davantage aux modes de gouvernance paisible dans le pays;

Alors,

- Les jeunes femmes et hommes auront obtenu un espace d'expression, et auront la possibilité de proposer des solutions à leurs besoins et aux conflits les impliquant auprès des structures de décision au niveau local, qui est le niveau le plus direct et le plus immédiat sur leur vie, mais aussi la première étape vers un engagement plus large dans le long terme ;

- Les jeunes femmes et hommes auront adoptés des attitudes et comportements citoyens contribuant à une réclamation paisible de leurs droits et à la réduction des confrontations violentes avec les FDS ;
- Les barrières de méfiance et les contradictions intergénérationnelles commenceront à se lever au profit d'un dialogue et d'une participation plus représentative des jeunes hommes et femmes au processus de prévention et de règlement des conflits.

Parce que :

- Les jeunes femmes et hommes se sentiront plus valorisés en tant que citoyens engagés et respectueux de la paix et seront reconnus comme tels par les membres de leur communauté et par les institutions locales ;
- Les jeunes femmes et hommes auront une expérience concrète positive d'implication dans leur communauté, d'engagement avec les autres générations et avec les institutions de l'état, contribuant aussi à forger une meilleure compréhension et confiance dans la gouvernance locale et leur démontrant un chemin citoyen et paisible envers les changements qu'ils désirent pour leur pays ;
- Les besoins des jeunes femmes et hommes seront mieux pris en compte au niveau local en réduisant les conflits les impliquant, grâce à leur implication beaucoup plus active dans l'identification et résolution de ces problèmes à travers leurs participation accrue et à travers les micro-projets connecteurs.
- Les frustrations que ressentissent les jeunes envers les leaders et les institutions vont commencer à se réduire grâce aux réponses pratiques et concrètes qu'auront ces jeunes à leurs demandes au niveau local.

c) **Cadre des résultats du projet**, indiquant tous les résultats attendus du projet, les produits, les activités, y compris les indicateurs de progrès, niveau de référence, cibles, (doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Annexe B à compléter – il n'est pas nécessaire de rajouter ici une explication narrative. (VOIR DOCUMENT SEPARE)

d) Le **ciblage des bénéficiaires** et le **ciblage géographique** du projet – donnez la justification relative aux choix des zones d'intervention géographiques du projet, le nombre approximatif et les critères de sélection des bénéficiaires, le calendrier de mise en œuvre les activités, les mesures prises pour assurer la cohérence entre les résultats et toute autre information pertinente concernant l'approche de mise en œuvre (qui doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Il n'y a pas besoin de répéter ici tous les produits et toutes les activités du projet qui sont dans le Cadre des résultats.

Le programme propose de limiter le nombre de régions de couverture à 3 régions pour éviter un éparpillement des ressources et atteindre un impact optimal: il s'agit des régions : Maritime, Centrale et les Savanes . Un nombre limité de préfectures (10 préfectures/25-30 communes couvrant ainsi 25% du territoire)

Les zones géographiques sélectionnées seront communes aux 3 agences pour une meilleure convergence et cohérence des actions. Dans la région des savanes, les préfectures ciblées sont : Kpendjal, Oti Sud, Oti, Tône. Dans la région centrale : Tchaoudjo, Sotouboua et Tchamba. Enfin, dans la région Maritimes : les préfectures de Yoto, Vo, Avé

Le choix des préfectures dans les régions ciblées répond aux critères suivants :

1. Prévalence de conflits latents tel qu'identifié par l'analyse de conflit produit dans le cadre du projet PBF IRF/1 en collaboration avec HD et/ou celles Identifiées comme particulièrement porteuses de nouvelles formes de tensions ((conflits politiques, inter ethniques, fonciers, liés à la chefferie, etc.);
2. Zones d'interventions existante du SNU, ce qui peut permettre une mise à l'échelle des activités existantes ;
3. Existence d'organisations de jeunes actives et/ou une représentation effective de jeunes dans les comités préfectoraux.

Ces bénéficiaires sont :

- **Les jeunes (filles et garçons)** : les jeunes leaders locaux, les responsables de jeunesses de partis politiques, les organisations régionales, communales et locales de jeunesse, les plateformes existantes de jeunesses, les élèves et étudiants bénéficieront de renforcement de capacité technique pour réaliser des activités communautaires de prévention de la violence et de renforcement de la cohésion sociale et du vivre ensemble. Dans le cadre de ce projet, ce sont 1500 jeunes dont au moins 30% de filles qui seront directement ciblés dans les 20 communes du projet pour les sessions de sensibilisations/formations sur les thématiques visés.

- **Les jeunes acteurs des médias** (les bloggeurs, les influenceurs, administrateurs, les journalistes) : Ces acteurs des médias écrits et audiovisuels bénéficieront également de renforcement de capacités et leurs contributions seront sollicitées dans les campagnes de sensibilisation pour le renforcement de la cohésion sociale

- **Les leaders communautaires et religieux** : les leaders communautaires et religieux, les membres des CLP, des CPPLEV seront également accompagnés pour être engagés dans des causeries-débats / dialogues intergénérationnels et conduire des sensibilisations de proximité avec les organisations de jeunes et des structures de veille et d'alerte précoce.

- **Les autorités administratives** : Elles bénéficieront d'appuis dans leurs rôles de coordination et de supervision des différentes actions au niveau local afin de faciliter la participation des jeunes aux mécanismes et structures de prise de décision aux niveaux local et national.

Concernant la sélection des projets connecteurs, il est prévu de soumettre les propositions aux critères suivants :

- Inscription des micro-projets connecteurs aux priorités identifiées dans les plans communaux de développement/priorités des communes
- Lien clair entre l'objectif des micro-projets et les facteurs de tensions/ violences dans la commune et l'objectif de consolidation de la paix

- Projets portés par une association/OSC de jeunes (des groupes de jeunes et/ou de femmes de différentes communautés, sensibilités politiques ou religieuses)
- Prise en compte de la dimension genre (y compris : au moins 30% des projets choisis auront un accent principal sur le besoin des jeunes femmes)
- Capacité de mise en œuvre (expérience préalable, mise à disposition de staff dédiés à l'activité, collaboration et partenariat local)

Le présent programme PBF va s'assurer que des synergies seront établies avec le programme YouthConnekt Togo (PNUD) qui est en cours de validation. Au niveau global, le programme YouthConnekt vise à contribuer au développement d'une « génération saine et en bonne santé; ayant une attitude d'implication dans la résolution des problèmes rencontrés au sein de sa communauté ; aimant sa patrie; capable de produire des résultats concrets au niveau économique et faisant preuve d'un esprit d'innovation. » Un exercice d'harmonisation d'interventions et des zones cibles sera établi.

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

- a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
PNUD	14,239,455 USD	Ressources propres (6USD Mio) Commission Européenne, Gouvernement Togolais, PNUD, Global Fund, PBF,	Lomé et un bureau de terrain à Dapaong dans la région des savanes	51 (dont 6 dans la zone du projet)	Une spécialiste en gouvernance, Un programme manager, Une experte en droit de l'homme, Un assistant administratif et financier, un spécialiste en suivi-évaluation

UNICEF	USD 22.4 Mio	Ressources propres (5.4 USD Mio) Donateurs : Japon, Canada, UK/DFID, GAVI, BMGF, Koica, SDG Funds, PBF	Lomé	56 (dont zéro dans la zone du projet)	Un spécialiste des politiques sociales qui travaille déjà sur un projet PBF conjoint
UNFPA	847 478, 52 USD	PBF	Lomé	25 (dont zéro dans la zone du projet)	Un spécialiste en Population et Développement, une spécialiste en Genre, un financier

Les partenaires d'exécution comprennent hormis les agences récipiendaires (PNUD, UNICEF et UNFPA), des institutions gouvernementales et des organisations de la société civile. Pour les institutions de la République et les structures gouvernementales, il s'agit essentiellement de :

- Ministère du Développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes (MDBJEJ) qui en est l'institution d'ancrage,
- Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN),
- Ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation (MASPFA),
- Conseil National de la Jeunesse (CNJ).

Parmi les Organisations non-gouvernementales partenaires d'exécution, on note celles dirigées par des jeunes et celles travaillant sur les thématiques relatives aux droits des femmes. Il s'agira entre autres de :

- Aide et Action International Afrique (AEIA), WANEP-Togo avec qui des partenariats sont déjà établis dans le cadre du « Renforcement des capacités nationales et communautaires de prévention des conflits et violences et la protection des droits de l'homme au Togo »
- Groupe de réflexion et d'action femme, Démocratie et Développement (GF2D),
- Programme d'appui à la Femme et à l'Enfance Déshéritée (PAFED), du Réseau des Femmes pour le Développement (REFED) : le PNUD travaille déjà avec ces structures dans le cadre de son projet « Réponse Rapide au Covid-19 »
- Clubs des jeunes pour la paix, Association Fille Debout-Togo (AFD-Togo), Association Internationale des Femmes et Jeunes Leaders (AIFJL), etc.

- b) **Gestion du projet et coordination** – présenter l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et rôles, et indiquer quels postes seront financés par le projet, et le pourcentage du budget total. Expliquer la coordination envisagée pour le projet et les mécanismes de contrôle, y compris le lien avec le Secrétariat PBF s'il existe. Remplissez l'**annexe C** : liste de vérification pour le lancement du projet et veuillez attacher les TDRs pour les postes principaux du projet.

Au niveau de la gestion du projet, l'Agence lead, (le PNUD) conformément à la modalité d'exécution directe (DIM) sera responsable de la coordination globale de ce projet. Sur la base d'un plan de travail conjoint détaillé, élaboré conjointement avec toutes les Agences participantes au projet et les partenaires nationaux

La responsabilité de coordination, de gestion et suivi-évaluation de ce projet, reposera principalement sur les structures de gestion que sont le Comité de Pilotage Conjoint, et l'équipe de Coordination du Projet (EC) comprenant actuellement un Coordonnateur national, une Experte en droit de l'homme, un assistant administratif et financier et un chauffeur.

▪ **Le Comité de Pilotage Conjoint**

Le Comité de Pilotage conjoint mis en place en 2019 dans le cadre du projet « Renforcement des capacités nationales et communautaires de prévention des conflits et violences et la protection des droits de l'homme au Togo » devra être élargi en prenant en compte les nouveaux intervenants clefs dans ce projet notamment, le Ministère en charge de la jeunesse, l'UNFPA, le Conseil National de la Jeunesse, etc. Ce comité de pilotage assurera l'orientation stratégique de la mise en œuvre du présent projet « Promotion de la participation des jeunes dans la prévention des conflits et le renforcement de la cohésion sociale pour une paix durable au Togo ».

Il sera chargé d'assurer l'orientation politique et stratégique pour la mise en œuvre de ce projet et sera le principal organe de supervision de la mise en œuvre, en veillant au respect des délais pour tous les produits à livrer et à l'application des termes de référence.

A ce titre, il devra :

- Adopter le plan de travail annuel du projet ;
- Donner les orientations générales nécessaires pour la bonne exécution du projet et l'atteinte de ses objectifs ;
- Contribuer à la sensibilisation des institutions et acteurs concernés et faciliter la concertation entre les principales parties prenantes sur les questions de cohésion sociale, consolidation de la paix, droits de l'homme ;
- Discuter et faire des recommandations sur des sujets stratégiques et politiques, y compris les objectifs et les priorités, jugés importants pour la mise en œuvre du Projet ;
- Être une opportunité pour la coordination des activités du projet liées au renforcement des capacités des acteurs nationaux autour des thématiques importantes du projet : cohésion sociale, consolidation de la paix, droits de l'homme

▪ **L'Equipe de Coordination (EC)**

La mise en œuvre quotidienne des activités du projet sera confiée à une équipe restreinte composée d'Experts et de Techniciens qui interagira avec les points focaux des agences récipiendaires et des partenaires d'exécution. L'Equipe actuelle de gestion des projets PBF sera renforcée par un spécialiste en suivi et évaluation, un(e) assistant(e) administrative, chargé du rapportage et de la gestion des ressources documentaires et des connaissances qui travaillera à temps partiel sur le projet. Cette équipe s'assure de la mise en œuvre des recommandations du Comité de pilotage et coordonne la rédaction des rapports au PBSO et MPTFO.

Le projet prendra aussi en charge du personnel national au sein de l'UNICEF et de l'UNFPA qui sera chargé d'animer et de suivre les activités planifiées.

L'équipe actuelle est constituée de quatre (04) membres du personnel national à savoir :

PNUD :

- Un coordonnateur national (SB5) chargé essentiellement de coordonner les actions de l'équipe et d'assurer la cohérence et la synergie des activités, de fournir une assistance technique et stratégique aux activités des projets, y compris en termes de planification, de suivi et opérations de terrain, d'assurer le contrôle de la qualité des interventions, de veiller à la présentation en temps opportun des rapports d'avancement et notamment ceux requis par PBSO
- Une experte en droits de l'homme, (SB4) chargée d'apporter un appui technique et fonctionnel sur des questions spécifiques liées aux droits de l'homme dans le contexte du projet et de promouvoir la dissémination de bonnes pratiques relatives à la cohésion sociale, à la protection des droits de l'homme, assurer la vulgarisation au niveau des jeunes, des leaders communautaires et des Organisations de la société civile (OSC) des textes régissant la résolution des conflits et la consolidation de la paix
- Un assistant administratif et financier, (SB3) chargé d'assurer une bonne gestion logistique et financière du projet : préparation et suivi des dossiers d'engagement des dépenses et de paiement, suivi des exercices d'audit du projet, organisation des ateliers et des réunions initiées par le projet
- Un chauffeur (SB1)

Cette équipe exclusivement dédiée aux projets PBF sera entièrement prise en charge par le projet durant les 18 mois de sa mise en œuvre. L'équipe sera renforcée par deux membres du personnel national à savoir :

- Un spécialiste en suivi et évaluation (SB3) actuellement chargé du projet « Programme d'appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina et du Togo ». Il sera pris en charge par le projet à temps plein pendant 6 mois. Il sera chargé d'assurer la collecte des données de base du cadre de résultats au début et à la fin en collaboration avec les ministères et les organisations de la société civile partenaires, d'organiser des missions de suivi périodiques de façon régulière sur le terrain pour évaluer les progrès réalisés et faire des recommandations aux partenaires d'exécution, d'assurer l'évaluation externe finale du projet pour analyser l'ensemble des résultats atteints par rapport aux objectifs de projet initial, etc.
- -Un(e) assistant(e) administrative (SB3), chargé du rapportage et de la gestion des ressources documentaires et des connaissances qui travaillera à temps partiel (40%) durant les 18 mois du projet.

UNFPA :

- Un (e) Programme Associate, niveau SGB3 qui résidera à temps partiel dans la zone du projet pour une période de 18 mois pour un appui rapproché aux partenaires de mises en œuvre

UNICEF :

- Administrateur Politiques sociales/Jeunesse, niveau NO2 travaillera sur le projet. Il sera le point focal au niveau de l'UNICEF. Il sera chargé de donner un appui technique et fonctionnel aux partenaires d'exécution. Il coordonnera aussi les activités du projet au niveau du bureau. Il assurera la liaison entre les autres sections de l'UNICEF bénéficiaires du projet et la coordination nationale du PBF en vue d'assurer la cohérence dans la réalisation des activités.

Les actions favorisant la visibilité du PBF seront au cœur de la stratégie de communication du projet (utilisation du logo sur les documents et panels, informations sur le PBF pendant les activités, organisation des visites PBSO sur le terrain, informations des autorités sur le PBF, etc.). Une attention particulière sera portée à la communication vers les autres partenaires techniques et financiers présents dans le Pays (UE, Ambassades, Institutions financières Internationales), afin d'impulser la recherche d'autres financements pour la durabilité du projet.

- c) **Gestion du risque** – identifier le niveau de risque pour la mise en œuvre du projet et établir une liste des risques spécifiques en indiquant la manière dont ils seront mitigés, y compris l'approche proposée pour mettre à jour les risques et l'ajustement des activités du projet. Inclure le principe "ne pas nuire" et de mitigation des risques.

Risks to the achievement of PBF outcomes	Likelihood of occurrence (high, medium, low)	Severity of risk impact (high, medium, low)	Mitigating Strategy (and Person / Unit responsible)
Non-respect de la planification en raison de problèmes d'accès aux zones ou aux cibles (par exemple : dégradation de la situation sanitaire liée au Covid19)	Faible	Haute	Partenariat avec des OSC WANEP, GF2D, REFED, PAFED qui ont des racines locales et peuvent continuer à travailler. Ces organisations ont été prés-sélectionnées pour le projet PBF transfrontalier, sur la base de leurs compétences dans le domaine de la consolidation de la paix, leurs capacités opérationnelles et connaissances avérées du terrain Elles ont également une bonne expérience de partenariat avec le PNUD Implication des autorités locales pour assurer l'institutionnalisation des

			actions. Utilisation d'outils de gestion et de surveillance à distance Formation/sensibilisation (IEC) sur le respect des mesures barrières
Détérioration de la situation sécuritaire	Moyenne	Haute	Intensification de la campagne pour la paix. Partenariat avec des organisations locales basées dans les zones d'intervention. Utilisation de volontaires pour la paix de communautés ciblées
Amplification des conflits intercommunautaires liés à des sources de divisions antérieures	Moyenne	Moyenne	Sessions de sensibilisation / formation dans les zones à haute tension sur la paix et la gestion pacifique des conflits. Renforcement des capacités des organisations communautaires travaillant sur la cohésion sociale
Faible adhésion à la cause de la paix et aux objectifs du projet par certains groupes	Faible	Moyenne	Approche inclusive et participative de tous les acteurs et partenaires pour la définition des orientations par rapport à l'évolution de la situation. Bonne communication sur les objectifs du projet et impartialité des agences du SNU. Partenariat avec des organisations locales basées dans des zones.

- d) **Suivi / évaluation** – Quelle sera l'approche de suivi / évaluation du projet, y compris l'expertise en suivi / évaluation de l'équipe et les moyens et la chronologie pour l'analyse des données. Inclure le détail du budget alloué au suivi / évaluation, y compris pour la collecte de données de base et les données de fin de projet, et pour l'évaluation indépendante, et un calendrier approximatif du suivi / évaluation. Allouer au minimum 5 à 7% du budget du projet aux activités de suivi / évaluation, y compris les fonds adéquats.

Le projet accordera une attention particulière à l'utilisation efficace des ressources et à la bonne exécution des activités à travers le suivi-évaluation. Il s'agira de s'assurer que les résultats attendus sont obtenus de façon satisfaisante.

L'Equipe de Coordination (EC) produira et fournira des rapports narratifs et financiers périodiques, selon le format en vigueur auprès du Fonds de Consolidation de la Paix, pour approbation par le Comité de Pilotage Conjoint du Projet. Au terme de la phase de mise en œuvre du projet, l'Equipe de Coordination (EC) préparera le rapport final (financier et narratif) d'évaluation, qui devra également être approuvé puis validé par le Comité Conjoint de Pilotage.

Le système de suivi-évaluation comprendra des outils de collecte et d'analyse permettant de mesurer la performance du projet aux étapes clés (enquête de base, revue à mi-parcours, revue

annuelle, Evaluation finale du projet qui permettra de mesurer la réalisation des résultats en comparaison avec les données situationnelles qui ressortiront de l'enquête de base). Le CPC à travers l'EC veillera à mettre en place des mécanismes de gestion et de suivi-évaluation fonctionnels à tous les niveaux, avec une attention toute particulière à: i) l'efficacité dans la gestion des ressources; ii) l'efficacité des actions menées et la qualité des résultats intermédiaires et finaux; et (iii) la capacité du projet à générer des effets et impacts durables, l'actualisation des données, les revues périodiques, des missions de terrain, la documentation des bonnes pratiques de gestion utilisées au cours de son exécution, et la recherche permanente d'effets de synergie entre les différentes composantes et partenaires du projet.

Evaluation de la phase de démarrage : Cette première évaluation/étude de base sera réalisée au début pour avoir les données de base sur les indicateurs inscrits dans le cadre logique et fournir des recommandations pour la mise en place d'un système de suivi-évaluation intégrant l'apprentissage.

Evaluation finale du projet : Une évaluation finale sera réalisée à travers une consultation externe pour apprécier les succès du projet et documentera si effectivement les objectifs spécifiques sont atteints. L'évaluation finale sera aussi l'occasion pour identifier les aspects éventuels à poursuivre pour une deuxième phase du projet. Elle identifiera les résultats atteints par rapports aux indicateurs du projet et sur cette base, tracer les stratégies et recommandations à poursuivre pour renforcer les mécanismes de promotion de paix, de vivre ensemble dans les communes ciblées par le projet. Les bonnes pratiques et les leçons apprises seront documentées et partager avec les parties prenantes et contribueront à nourrir l'axe 1 de la feuille de route du gouvernement.

Les agences d'exécution des Nations Unies (RUNOs) que sont le PNUD, l'UNICEF et l'UNFPA dans le cadre de ce projet, vont travailler ensemble pour préparer, à travers un processus participatif, un plan de travail annuel commun et un plan de Suivi et Evaluation pour le projet. Des missions conjointes impliquant les différents ministères techniques et les partenaires de mise en œuvre seront réalisées chaque trimestre afin d'apprécier l'état de réalisation des activités et le niveau de progression vers les résultats du projet.

Le montant consacré au suivi évaluation s'élève à 5.91 % du budget du projet ; (soit 141,775 \$US). Ce montant servira essentiellement aux missions de suivi qui seront conduites dans les différentes zones cibles du projet ainsi qu'à l'évaluation finale indépendante (45,000\$US) devant permettre de déterminer les niveaux d'atteinte des indicateurs et des principaux résultats du projet. Il est ainsi prévu qu'un montant total équivalent à 87,500 USD soit dédié aux activités de suivi, et des missions d'évaluation du projet par les trois agences participantes dans les localités cibles

Il est également prévu qu'un exercice complet de restitution des recommandations de l'évaluation indépendante du projet PBF 1 soit organisé en prélude au lancement du projet et de la préparation des plans de travaux conjoints. Les leçons apprises, tirées du rapport final d'évaluation seront prise en considération dans la phase de mise en œuvre du programme conjoint. Les partenaires d'exécution seront également mis à contribution afin de rendre les recommandations opérationnelles.

Gestion et partage de connaissance : L'équipe étudiera la possibilité de partager les bonnes pratiques et les pratiques émergentes sur la façon de concevoir, de suivre et d'évaluer les programmes de consolidation de la paix dans le réseau PBF et sur d'autres plateformes de gestion des connaissances comme DME for Peace

- e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez la stratégie de sortie du projet et comment le projet clôturera ses activités, y compris les mesures de la durabilité, des accords avec d'autres bailleurs de fonds pour une mobilisation des ressources, et indiquer les activités qui n'auront plus besoin de financement. S'il est prévu que d'autres bailleurs de fonds soutiennent le projet à sa conclusion, expliquez comment le projet assurera ce soutien de manière pro-active dès le début du projet. Le cas échéant, quel sont les liens avec des plateformes ou partenariats existants ?

L'utilisation d'une approche participative et inclusive favorisant l'appropriation des concepts, outils et capacités de prévention et de renforcement de cohésion sociale par tous les acteurs (leaders organisations de jeunes et des femmes, de la société civile, organisations professionnelles, media, chefs traditionnels, institutions nationales et locales etc.), à travers des sessions de formation, forums, des media, des comités de paix locaux et des instances nationales et locales va favoriser l'appropriation nationale du projet. En effet, à travers une approche basée essentiellement sur la formation et la mise en œuvre par les acteurs locaux, le projet jette les bases pour assurer une pérennité des actions concourant à la durabilité des liens consolidés entre tous les acteurs impliqués. Dans ce même esprit, l'appropriation et la participation des administrations centrale et locales et des autres acteurs sont instituées comme principes cardinaux dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Par ailleurs, l'ancrage du suivi du projet dans les mécanismes de coordination existants prenant en compte les ministères sectoriels et les Collectivités territoriales reste un atout majeur pour assurer la continuité des actions qui seront déployées. L'engagement des jeunes et des femmes, moteurs de changement ainsi que des institutions avec les organisations de la société civile, les media et les partis politiques, aidera à favoriser une participation politique inclusive et à prévenir les conflits et à renforcer la cohésion sociale. La bonne communication et le bon suivi/évaluation du projet contribuera à susciter l'intérêt d'autres bailleurs qui pourront éventuellement mettre à disposition des financements pour un renforcement et extension des acquis du projet. En lien avec les collègues chargés des partenariats et de la communication, les responsables du projet pourront explorer les potentielles actions complémentaires à mener sous financement des partenaires bilatéraux, notamment sur le renforcement de la formation professionnelle, un secteur d'intérêt pour de nombreux partenaires de coopération internationale. Une attention particulière sera portée à la communication vers les autres partenaires techniques et financiers présents dans le Pays (UE, Ambassades, Institutions financières Internationales), afin d'impulser la recherche d'autres financements pour la durabilité du projet.

Dans une perspective de renforcement des partenariats avec des organisations qui travaillent sur des thématiques similaires tels que : Plan International et WANEP, le programme conjoint va établir des synergies et des complémentarités plus solides en procédant à un engagement plus régulier et focalisé sur la question de la jeunesse et la participation au Togo.

Dans un deuxième temps, il est prévu d'approcher les bailleurs dont les axes prioritaires visent la jeunesse, de présenter, au cours de la phase de mise en œuvre, les résultats probants de la participation citoyenne des jeunes dans les localités considérées comme à risque. De manière explicite, les agences démontreront auprès des PTF (Union Européenne, France, Allemagne, les USA, Banque mondiale, GIZ, Agence française de développement etc.) de l'utilité

d'investir davantage dans une jeunesse dont les microprojets auront révélé des résultats probants.

La continuité de l'appui de certaines initiatives au niveau communal sera également dépendante du succès des initiatives entreprises ainsi que de leur utilité avérée auprès des décideurs politiques au niveau local.

Les microprojets développés dans le cadre de ce programme permettront de produire des brochures et des supports de communication qui illustrent les bonnes pratiques et les réalisations des bénéficiaires. Les résultats probants et convaincants seront mis à l'échelle, pour encourager les jeunes et leur donner des modèles, en partenariat les institutions et agences publiques comme l'Agence Nationale Pour l'Emploi et l'ANADEB.

Conscient que les financements des PTF sont limités au Togo, les agences auront ouvert un nouveau champ d'action de certains PTF, qui souhaitent combiner une approche de développement dans des localités qui souffrent encore de fragilités sociales ou traversent des événements récurrents de rupture de la cohésion sociale au niveau communautaire.

IV. Budget du projet

À toutes fins utiles, veuillez fournir une brève justification du budget proposé, indiquer les choix effectués lors de la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les voyages, ou tout autre soutien indirect du projet afin de mettre en évidence l'approche visant l'optimisation des ressources (value for money).

Indiquez clairement en combien de tranches le budget sera transféré et quelles sont les conditions pour le transfert de la deuxième tranche ou d'une tranche suivante. L'approche standard consiste en deux tranches pour les bénéficiaires de l'ONU et trois pour les bénéficiaires qui ne sont pas les agences de l'ONU. La deuxième tranche requiert que le projet ait dépensé ou engagé au moins 75% du budget de la tranche préalable et que les rapports PBF dus au cours de la période écoulée aient été soumis. Des tranches ou des conditions supplémentaires peuvent être ajoutées en fonction du contexte du projet, de la capacité de mise en œuvre et du niveau de risque.

Le budget du projet sera transféré en deux tranches de 50% chacune. La deuxième tranche requiert que le projet ait dépensé ou engagé au moins 75% du budget de la tranche préalable et que les rapports PBF dus au cours de la période écoulée aient été soumis.

Aussi, la seconde tranche requiert-elle au regard du contexte du projet, l'existence d'une Charte de Confiance Intergénérationnelle (CCI) entre les communes et les jeunes leaders pour la participation de ces derniers à la prise de décision et la promotion de la cohésion sociale.

Remplissez les deux tableaux du budget en annexe D (document Excel à part).

Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project¹⁴
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

¹⁴ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe B: Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
<p>Résultat 1 :</p> <p>Les structures de prise de décision communautaires et de dialogue au niveau local intègrent la participation des groupes de jeunes comme élément essentiel de la cohésion pacifique</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue)</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>		<p><u>Indicateur 1 a :</u> <i>Proportion de jeunes filles et garçons formés engagés dans les initiatives de renforcement de la cohésion sociale dans leurs communautés.</i></p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 60% des jeunes garçons et 60% des femmes formés, participent activement à la promotion de la cohésion pacifique dans leur communauté</p>	<p>1-Étude de base;</p> <p>2-Rapportage trimestriel des activités réalisées;</p> <p>3-Étude à la fin du projet.</p>	
		<p><u>Indicateur 1 b :</u> <i>Proportion de conflits liés aux jeunes résolus à travers les mécanismes de prévention et de gestion mis en place par les jeunes formés dans le cadre du projet.</i></p> <p>Niveau de référence: 0% Cible: 50%</p>		
		<p><u>Indicateur 1c :</u> <i>Proportion des mécanismes existants de prise de décision (comités Locaux de Paix, Conseils préfectoraux et autres mécanismes) incluant la participation des jeunes (hommes et femmes)</i></p> <p>Niveau de référence :20% Cible:50%</p>		
		<p><u>Indicateur 1 d :</u> <i>Proportion des jeunes hommes et femmes reconnaissant leur implication dans la résolution de conflits à travers les comités</i></p>	<p>Rapport annuel Rapport d'évaluation</p>	

		<p><i>locaux de paix, les CIPLEV, les clubs de jeunes</i></p> <p><i>Nombre de localités d'interventions du projet impliquant les jeunes hommes et femmes dans la résolution de conflits à travers les comités locaux de paix, les CIPLEV, les clubs de jeunes</i></p> <p>Niveau de référence : 2,2% de jeunes homme 0,5% de jeunes fille</p> <p>Cible : 50% de jeunes hommes 30% de jeunes filles</p> <p><u>Indicateur 1.e :</u></p> <p><i>Pourcentage des décisions/recommandations des CLPs qui prennent en compte les aspirations et besoins des jeunes</i></p> <p>Base : à déterminer après l'étude de base Cible : 80%</p>		
	<p>Produit 1.1 Les mécanismes/structures de promotion des droits des jeunes, d'intermédiation et de consolidation de la paix existant incluent les jeunes et sont redynamisés</p>	<p>Indicateur 1.1. : Base de données contenant les aspirations et motivations des jeunes en matière de consolidation de la paix et de prévention des conflits.</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: 1</p>	<p>Etude de base disponible</p>	
	<p>Liste des activités relevant du produit :</p>	<p>Indicateur 1.2 : Taux de représentativité des jeunes dans les mécanismes existants au niveau local.</p>	<p>Liste des membres du mécanisme</p>	

		Niveau de référence: 20% Cible: 40%		
		Indicateur 1.3 : % de jeunes filles et garçons formé(e)s qui appliquent et font prévaloir les résolutions 1325, 1820, 2250, 2419 des NU. Niveau de référence : 0 Cible : 50% des jeunes filles et 50 % des garçons	Rapport de formation	
	Activité 1.1.1 Une enquête de base pour recueillir les aspirations et motivations des jeunes en matière de consolidation de la paix et de prévention des conflits est conduite (UNICEF, UNFPA)	Indicateur 1.1.1 Base de données contenant les aspirations et motivations des jeunes en matière de consolidation de la paix et de prévention des conflits Niveau de référence : 0 Cible : 1	Document d'enquête disponible contenant les aspirations et les recommandations des jeunes	
	Activité 1.1.2 Un plaidoyer national coordonné est mené en collaboration avec les associations de jeunes et les réseaux de jeunes existants sur les questions de paix et développement et de participation des jeunes dans les instances de prise de décision aux niveaux national et local (UNICEF)	Indicateur 1.1.2 : Nombre d'association et réseaux de jeunes participant au plaidoyer. Niveau de référence : 0 Cible : 40	Document de plaidoyer est rédigé et des rencontres avec les différentes autorités ont eu lieu. Les recommandations et décisions des autorités sont consignées et distribuées pour une mise en œuvre effective	
Activité 1.1.4 : Organiser des dialogues intra et intergénérationnels et élaborer et valider une Charte de Confiance Intergénérationnelle (CCI) entre les communes et les jeunes leaders pour la participation de ces derniers à la prise de décision et la promotion de la cohésion sociale (PNUD, UNICEF et UNFPA)	Indicateur 1.1.4 : Existence d'une Charte de Confiance Intergénérationnelle (CCI) entre les communes et les jeunes leaders pour la participation de ces derniers à la prise de décision et la promotion de la cohésion sociale. Niveau de référence : NON Cible : OUI	Le document de la charte de confiance intergénérationnelle Rapport d'activité du projet Fréquence : annuelle		

	<p>Activité 1.1.6: Doter en équipements et outils de communication et d'information, les structures de promotion des droits des jeunes et de prévention et la gestion des conflits pour améliorer leur fonctionnement et garantir une participation active des jeunes, y compris des jeunes femmes dans les activités de sensibilisation et la diffusion de messages clés pour la cohésion sociale et la consolidation de la paix</p>	<p>Indicateur 1.1.6.a : Nombre de jeunes utilisateurs, désagrégés par genre, des équipements de promotion des droits des jeunes et de prévention et gestion des conflits</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 100 dont au moins 30% de femmes/filles</p> <p>Indicateur 1.1.6.b : Nombre de conflits potentiels et avérés résolus par les jeunes appuyés Niveau de référence : 0 Cible : 20</p>		
	<p>Produit 1.2 Les jeunes hommes et femmes et les autorités locales, et nationales collaborent à travers les comités locaux existants (Conseils préfectoraux, Comités Locaux de Paix, CPPLEV) afin de pérenniser l'existence de plateformes inclusives d'échange, de redevabilité, et de prise de décision</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p>	<p>Indicateur 1.2.a : Nombre de communes de la zone de projet disposant d'une plateforme d'échanges régulière et inclusive entre les jeunes et les autorités locales.</p> <p>Niveau de référence: 10 Cible: 20</p> <p>Indicateur 1.2.b : % de personnes ciblées engagées dans la promotion de discours pacifiques pour une cohésion sociale et le mieux vivre ensemble dans leurs communautés.</p> <p>Niveau de référence : Tbd Cible : Au moins 80% de femmes et d'hommes ciblés.</p>	Rapports d'activités Fréquence: annuelle	
	<p>Activité 1.2.2.b Mettre en place des plateformes d'échanges, de partage de connaissances et de bonnes pratiques entre les CLP, les</p>	<p>Indicateur 1.2.2.b : % de jeunes utilisateurs, désagrégé par genre, des plateformes</p> <p>Niveau de référence : 0</p>	Rapport d'activités Fréquence: annuelle	

	CIPLEV, les jeunes et les conseillers municipaux afin de prendre en compte les préoccupations des jeunes dans les plans de développement communaux	Cible : 30%		
	Activité 1.2.3 Accompagner 20 communes à mettre en place des espaces/ateliers de travail au profit des jeunes et femmes artisans en situation de vulnérabilité(PNUD)	Indicateur 1.2.3 : Nombre de communes disposant d'ateliers de paix coworking pour les jeunes artisans en situation de vulnérabilité Niveau de référence : 0 Cible : 20	Rapport d'activités	
	Produit 1.3 Des clubs, associations et groupes organisés de jeunes filles sont renforcés sur le leadership et la cohésion sociale et mènent des actions de conscientisation sur les droits, l'autonomisation et la participation des filles dans 20 communes	Indicateur 1.3.a : Nombre de jeunes formés en technique de communication interpersonnelle leur permettant d'acquérir une plus grande autonomisation dans leur communauté Niveau de référence : 0 Cible : 100		
	Liste des activités relevant du produit :	Indicateur 1.3.b : Nombre de personnes formées par catégorie sur la gestion des conflits, les stéréotypes et la gestion des rumeurs Niveau de référence : 0 Cible : 340 (300 filles, 40 des médias)	Rapports d'activités	
	Activité 1.3.1 Faire une cartographie des clubs /associations de jeunes filles existantes (UNFPA)	Indicateur 1.3.1 : La cartographie des clubs/ associations de jeunes filles intervenant dans les zones du projet est disponible Niveau de référence : No Cible : Yes	Rapport d'activités	
	Activité 1.3.2 Doter 40 Clubs dans 20 Communes identifiées en équipements et outils de communication innovants pour la prévention des conflits et la consolidation de la cohésion sociale	Indicateur 1.3.2 : Nombre de clubs/groupes de filles utilisant effectivement les équipements pour la prévention des conflits et la consolidation de la cohésion sociale Niveau de référence : 0	Rapport d'activités	

	(Cible :40		
	Activité 1.3.3 Accompagner les clubs de leadership et cohésion des filles sur des activités de sensibilisation de masse et des initiatives porte à porte de prévention des conflits et de promotion de la tolérance et du vivre ensemble (UNICEF).	Indicateur 1.3.4 : Nombre de clubs de leadership et cohésion des filles accompagnés Niveau de référence : 0 Cible : 20 clubs	Rapport d'activités du projet	
	Activité 1.3.5 Appuyer/équiper les médias publics, privés et communautaires dans la production et la diffusion des émissions et spots radiophoniques par des jeunes (filles et garçons) et les leaders sur l'implication de la jeune fille dans le règlement des conflits et la consolidation de la paix et la diffusion des bonnes pratiques de gestion des conflits dans les communes du projet (UNICEF, UNFPA, PNUD)	Indicateur 1.3.5.a : Nombre d'auditeurs/trices ayant suivi les émissions radios produites par les jeunes Niveau de référence : 0 Cible : 3000 Indicateur 1.3.5.b : Nombre de jeunes ayant animé les émissions radios Niveau de référence : 0 Cible : 50 Indicateur 1.3.5.c : Nombre de professionnels de médias formés sur la gestion des rumeurs, les fakes news Niveau de référence : 0 Cible : 60	Rapports d'activités du projet	
:	Produit 1.4 Les échanges inclusifs inter et intra générationnels sur les bonnes pratiques de prévention et de gestion de conflits, impliquant les autorités administratives locales, religieuses, traditionnelles, les organisations de la société civile et les jeunes sont organisés par les comités	Indicateur 1.4.a : Nombre de dialogues intra et intergénérationnel sur les bonnes pratiques de prévention et de gestion de conflits, organisés et impliquant les autorités administratives locales, religieuses, traditionnelles, les organisations de la société civile et les jeunes sont organisés par les comités locaux de paix, et au sein des instances de décision au niveau préfectoral et communal	Rapport d'activités du projet approuvé par le comité de pilotage	

	<p>locaux de paix, et au sein des instances de décision au niveau préfectoral et communal</p> <p>Liste des activités relevant du produit</p>	<p>Niveau de référence: 0 Cible: 15</p>		
	<p>Activité 1.4.1 Renforcer les mécanismes de concertation/consultation des adolescents au niveau local pour la consolidation de la paix pour les échanges inclusifs sur les bonnes pratiques de prévention et de gestion de conflits (UNICEF)</p>	<p>Indicateur 1.4.1 : Nombre de mécanismes de concertation/consultation des adolescents au niveau local renforcés pour la consolidation de la paix pour les échanges inclusifs sur les bonnes pratiques de prévention et de gestion de conflits.</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 3</p>	<p>Rapport des actions des mécanismes</p> <p>Rapport d'activités du projet</p>	
	<p>Activité 1.4.2 Doter en équipements informatiques et renforcer les bureaux du citoyen prévus par la loi de la décentralisation en vue d'appuyer le dialogue entre les jeunes et le conseil municipal</p>	<p>Indicateur 1.4.2.a : Nombre de bureaux du citoyen équipés avec les capacités du personnel renforcées.</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 10</p>	<p>Rapport d'activités</p>	
	<p>Activité 1.4.3 Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des plans de travail des Jeunes et adolescents pair éducateurs formés en Compétence de vie courante sur les causeries éducatives avec leurs pairs sur la prévention et la gestion des conflits (UNICEF)</p>	<p>Indicateur 1.4.3 : Nombre de plans de travail des Jeunes et adolescents pair éducateurs élaborés et mis en œuvre.</p> <p>Niveau de Référence : 0 Cible : 5</p>	<p>Rapport d'activités</p>	

	<p>Activité 1.4.4 Accompagner les jeunes, les confessions religieuses et les leaders communautaires dans des activités de sensibilisation et de promotion de la cohésion sociale et de prévention des conflits (UNFPA)</p>	<p>Indicateur 1.4.4 : Nombre de jeunes et de leaders formés sur les résolutions des NU en matière d'implication des femmes sur la gestion des conflits</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 150</p>		
<p>Résultat 2 :Les jeunes bénéficiaires du programme sont des agents catalyseurs de la paix et de la cohésion sociale à travers des initiatives sociales et civiques</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>		<p>Indicateur 2.a : % des jeunes (garçons et filles) des zones cibles engagés comme catalyseurs de la paix et de cohésion sociales et civiques <i>dans leurs communautés</i></p> <p>Niveau de référence : 2,2% de jeunes homme 1,4% de jeunes fille</p> <p>Cible: Au moins 80% de jeunes hommes et 60% de jeunes filles 60% des jeunes filles et garçons des zones cibles.</p>	<p>1-Étude de base</p> <p>2-Rapportage semestriel des activités réalisées</p> <p>3-Étude à la fin du projet</p>	
		<p>Indicateur 2 b : % d'initiatives sociales et civiques initiées par les jeunes filles et garçons bénéficiaires du programme</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 30%</p>	<p>Rapports d'activités</p>	
		<p>Indicateur 2.c : % de communes ciblées par le programme dans lesquels diminuent les actes de violence impliquant les jeunes</p> <p>Base de données : Niveau de référence à déterminer après l'étude de base</p> <p>Cible : 50%</p> <p>Indicateur 2 d :</p>		

		% des conflits fonciers prévenus et ou résolus auxquels au moins 1 jeune d'un Comité Local de Paix a pris part Base de données : 30% Niveau de référence à déterminer après l'étude de base Cible : 50%		
	Produit 2.2 Les jeunes jouent un rôle de premier plan dans la conception et la réalisation d'activités inter communautaires l'analyse des conflits locaux et dans la recherche de solutions sur des thématiques sélectionnées par les jeunes en étroite collaboration avec les collectivités locales notamment l'accès à	Indicateur 2.2.a : Formation des jeunes et adolescents extra-scolaire sur le droit de l'enfant Niveau de référence: 0 Cible: 4	Rapport d'activités	
		Indicateur 2.2.b : Nombre de rencontres d'échanges inter jeunes organisées dans les communes ciblées sur la prévention des conflits, l'accès à la justice et la prévention des violences	Rapports d'activités et de rencontres	

	la justice, les conflits fonciers, les violences basées sur le genre, les relations civilo-militaires	<i>Niveau de référence : 0</i> <i>Cible: 46</i>		
		Indicateur 2.2.c : Brochure simplifiée sur le code de l'enfants mise à jour	Brochures produites	
	Liste des activités relevant du produit:	Niveau de référence: 0 Cible : 1		
)			
	Activité 2.2.2 Organiser des rencontres périodiques d'échanges inter jeunes sur les expériences sur différentes thématiques : prévention des conflits et de la violence y compris les VBG, accès à la justice (UNICEF, UNFPA)	Indicateur 2.2.2 : Nombre de rencontres périodiques inter jeunes organisées sur l'accès à la justice, les violences basées sur le genre en lien avec la prévention des conflits et de la violence Référence : 0 Cible :5	Rapport d'activités	
	Activité 2.2.3 Mettre à jour et reproduire une brochure sur le code de l'enfants simplifié pour les enfants et adolescents (UNICEF)	Indicateur 2.2.3 : Nombre de brochure sur le code de l'enfant simplifié révisée Niveau de référence : 0 Cible : 1	Rapport d'activités	
Produit 2.3 Des initiatives sociales et citoyennes innovantes sont mises en œuvre par les jeunes dans une optique de promotion du vivre ensemble, de valeur de tolérances et de paix valeurs de tolérance et de paix	Indicateur 2.3.a : Pourcentage des personnes ayant écouté les diffusions et considérant qu'elles ont contribué à la consolidation de paix. Niveau de référence: 0 Cible: 80%	Sondage sommaire Rapport d'activités du projet approuvé par le comité de pilotage		

	dans les localités ciblées en appui aux plans de développement des communes (à travers l'ANVT)			
	Liste des activités relevant du produit :	Indicateur 2.3.c : Initiatives sociales et citoyennes en vue de la promotion de la tolérance et de paix dans les collectivités locales Niveau de référence : 01 (organisation des activités de salubrité des zones publiques par les jeunes dans certaines localités) Cible : 4		
	Activité 2.3.2 Organiser des campagnes de sensibilisation et de mobilisation communautaire par les jeunes sur la prévention et la gestion des conflits pour la consolidation de la paix. (PNUD, UNFPA)	Indicateur 2.3.2 : Nombre de campagne animées sur leur participation à la prévention et la gestion des conflits pour la consolidation de la paix Niveau de référence : 0 Cible : 10	Rapport d'activités Fréquence : semestriel	
	Activité 2.3.3 Développer avec les jeunes des initiatives sociales et citoyennes en vue de la promotion de la tolérance et de paix dans les collectivités locales d'intervention du projet (UNICEF)	Indicateur 2.3.3 : Nombre d'initiatives sociales et citoyennes développées avec les jeunes en vue de vue de la promotion de la tolérance et de paix dans les collectivités locales d'intervention du projet	Rapport d'activités	
	Activité 2.3.4 Elaborer la cartographie des opportunités dans les communes d'intervention du projet (UNICEF)	Indicateur 2.3.4 : Cartographie des opportunités dans les communes d'intervention du projet élaborée Niveau de Référence : 0 Cible : 1	Rapport de l'étude	
	Activité 2.3.5 Organiser quatre campagnes digitales avec les organisations/réseaux de jeunes sur la consolidation de la paix (UNFPA)	Indicateur 2.3.5 : Nombre de campagnes digitales sur la consolidation de la paix menées avec les Organisations de jeunes Niveau de Référence : 0	Rapport d'activités	

		Cible : 4		
	Activité 2.3.6 Organiser des compétitions sportives, théâtrales, de musique, etc et des actions citoyennes intercommunautaires pour renforcer la cohésion sociale (UNFPA)	Indicateur 2.3. 6: Nombre de compétitions/ actions citoyennes organisées Niveau de Référence : 0 Cible : 8	Rapport d'activités	
	Produit 2.4 Les initiatives communautaires et socioéconomiques favorisant la consolidation de la paix et alignées aux priorités des communes sont appuyées par les jeunes	Indicateur 2.4.a : Nombre d'initiatives de rapprochement communautaires pour la consolidation de la paix mises en œuvre par les jeunes formés du projet Niveau de référence: 0 Cible: 20	Rapport d'activités Fréquence: annuelle	
		Indicateur 2.4.b : Nombre de micro-projets connecteurs soumis par les jeunes et leurs organisations et qui sont financés Niveau de référence: 0 Cible: 40		
	Liste des activités qui appartiennent au produit :	Indicateur 2.4.c : Nombre de jeunes formé en leadership Niveau de référence: 0 Cible: 50	Rapport d'activités	
	Activité 2.4.1 Subventionner des microprojets connecteurs susceptibles de permettre aux jeunes bénéficiaires d'entreprendre ensemble et de continuer à œuvrer ensemble pour la cohésion sociale y compris les plans de relèvement socio-économique post COVID-19 pour les jeunes (PNUD)	Indicateur 2.4.1 : Nombre de microprojets connecteurs soutenus Niveau de référence: 0 Cible: 30	Rapport d'activités	

	<p>Activité 2.4.3</p> <p>Appuyer le développement du leadership et de l'innovation d'une cohorte de 20 jeunes en vue d'une meilleure appropriation du concept de paix et de cohésion sociale (UNFPA)</p>	<p>Indicateur 2.4.3 : % de jeunes et adolescents appuyés qui sont engagés dans le renforcement de la cohésion sociale</p> <p>Baseline : 0 Cible : 80%</p>	<p>Rapport d'activités</p>	
--	---	--	----------------------------	--

Annex C: Liste de vérification pour le lancement du projet

Question	OUI	NON	Commentaire
1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	X		
2. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ? Veuillez attache		X	L'équipe PBF au Togo à la responsabilité de gestion du programme. Les agences finaliseront avant le lancement du projet, les TDRs des postes financés par le programme
3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	X		
4. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ? Veuillez expliquer quand cela a été fait ou quand ce sera fait.	X		
5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été effectuée	X		
6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	X		
7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences bénéficiaires ?	X		
8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus concernant la stratégie de mise en œuvre entre les différentes agences bénéficiaires ?			
9. Quelles sont les autres activités de préparation devant être entreprises avant que le projet ne démarre et combien de temps sera-t-il nécessaire pour les effectuer ?		N/A	